Nations Unies S/PV.4092



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-cinquième année

4092e séance

Lundi 24 janvier 2000, à 10 heures

New York

Présidente :	Mme Albright	(États-Unis d’Amérique)
Membres :	Argentine	M. Listre
	Bangladesh	M. Chowdhury
	Canada	M. Axworthy
	Chine	M. Qin Huasun
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Josselin
	Jamaïque	Mlle Durrant
	Mali	M. Sokona
	Malaisie	M. Mohammad Kamal
	Namibie	M. Gurirab
	Pays-Bas	M. Hamer
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	M. Hain
	Tunisie	M. Ben Mustapha
	Ukraine	M. Yel’chenko

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo.

00-25715 (F)

La séance est ouverte à 10 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant la République démocratique du Congo

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Algérie, de la Belgique, du Brésil, du Burundi, de la Colombie, de l'Égypte, de l'Érythrée, de l'Inde, d'Israël, du Japon, du Lesotho, de la Jamahiriya arabe libyenne, de la Norvège, du Portugal, de l'Afrique du Sud et de la République-Unie de Tanzanie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Rahal (Algérie), M. Wouters (Belgique), M. Fonseca (Brésil), M. Neturuye (Burundi), M. Valdivieso (Colombie), M. Darwish (Égypte), M. Menkerios (Érythrée), M. Sharma (Inde), M. Lancry (Israël), M. Takasu (Japon), M. Mangoaela (Lesotho), M. Dorda (Jamahiriya arabe libyenne), M. Brattakar (Norvège), M. Monteiro (Portugal), M. Kumalo (Afrique du Sud) et M. Mwakawago (République-Unie de Tanzanie) prennent place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considère que le Conseil de sécurité décide, au titre de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, d'adresser une invitation au Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine, M. Salim Ahmed Salim, et le Facilitateur du dialogue intercongolais, Sir Ketumile Masire.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'ai maintenant le grand honneur et le privilège d'inviter le Secrétaire général et le Chef du Protocole à escorter Sir Ketumile Masire, Facilitateur du dialogue intercongolais, à la table du Conseil.

J'ai maintenant le grand honneur et le privilège d'inviter le Secrétaire général et le Chef du Protocole à escorter M. Salim Ahmed Salim à la table du Conseil.

Invitation à S. E. M. Laurent-Désiré Kabila, Président de la République démocratique du Congo

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai maintenant le grand honneur et le privilège d'inviter le Secrétaire général et le Chef du Protocole à escorter S. E. M. Laurent-Désiré Kabila, Président de la République démocratique du Congo, à la table du Conseil.

M. Laurent-Désiré Kabila, Président de la République démocratique du Congo est escorté à la table du Conseil.

Invitation à S. E. M. Pasteur Bizimungu, Président de la République du Rwanda

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai maintenant le grand honneur et le privilège d'inviter le Secrétaire général et le Chef du Protocole à escorter S. E. M. Pasteur Bizimungu, Président de la République du Rwanda, à la table du Conseil.

M. Pasteur Bizimungu, Président de la République du Rwanda, est escorté à la table du Conseil.

Invitation à S. E. M. Frederick J. T. Chiluba, Président de la République de Zambie

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai maintenant le grand honneur et le privilège d'inviter le Secrétaire général et le Chef du Protocole à escorter S. E. M. Frederick J. T. Chiluba, Président de la République de Zambie, à la table du Conseil.

M. Frederick J. T. Chiluba, Président de la République de Zambie, est escorté à la table du Conseil.

Invitation à S. E. M. Joaquim Alberto Chissano, Président de la République du Mozambique

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai maintenant le grand honneur et le privilège d'inviter le Secrétaire général et le Chef du Protocole à escorter S. E. M. Joaquim Alberto Chissano, Président de la République du Mozambique, à prendre place à la table du Conseil.

M. Joaquim Alberto Chissano, Président de la République du Mozambique, est escorté à la table du Conseil.

Invitation à S. E. M. Yoweri Kaguta Museveni, Président de la République d'Ouganda

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai maintenant le grand honneur et le privilège d'inviter le Secrétaire général et le Chef du Protocole à escorter S. E. M. Yoweri Kaguta Museveni, Président de la République d'Ouganda, à la table du Conseil.

M. Yoweri Kaguta Museveni, Président de la République de l'Ouganda, est escorté à la table du Conseil.

Invitation à S. E. M. Robert G. Mugabe, Président de la République du Zimbabwe

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai maintenant le grand honneur et le privilège d'inviter le Secrétaire général et le Chef du Protocole à escorter S. E. M. Robert G. Mugabe, Président de la République du Zimbabwe, à prendre place à la table du Conseil.

M. Robert G. Mugabe, Président de la République du Zimbabwe, est escorté à la table du Conseil.

Invitation à S. E. M. José Eduardo dos Santos, Président de la République d'Angola

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai maintenant le grand honneur et le privilège d'inviter le Secrétaire général et le Chef du Protocole à escorter S. E. M. José Eduardo dos Santos, Président de la République d'Angola, à prendre place à la table du Conseil.

M. José Eduardo dos Santos, Président de la République d'Angola, est escorté à la table du Conseil

Bienvenue aux ministres des affaires étrangères

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de prendre connaissance du fait que, au cours de cette séance du Conseil de sécurité, le Canada et la Namibie sont représentés par leurs Ministres des affaires étrangères, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord est représenté par le Ministre d'État des affaires étrangères et du Commonwealth, la France par le Ministre délégué à la coopération et à la francophonie, et le Mali par le Ministre des Forces armées.

Je prends connaissance de la présence des autres ministres des affaires étrangères présents dans la salle du Conseil aujourd'hui et leur souhaite la bienvenue. Leur présence confirme l'importance de la question que nous allons traiter. L'esprit de coopération dont ont fait montre toutes les personnes présentes aujourd'hui, rendant ce faisant possible la séance d'aujourd'hui, est hautement apprécié de nous tous.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Je me sens comme chez moi au sein du Conseil de sécurité. J'au eu l'honneur de présider le Conseil de nombreuses fois en tant que Représentante des États-Unis d'Amérique, et, en tant que Secrétaire d'État, je suis fière d'avoir assumé la présidence au cours des réunions ministérielles sur l'Afrique, en 1997, et d'avoir participé à la session de suivi en 1998. J'ai passé ici de nombreuses heures à discuter de questions importantes touchant à la guerre et à la paix. La mémoire adoucit le discernement, je ne me souviens donc pas m'être ennuyée une seule fois, mais il faut reconnaître que les délibérations ce mois-ci sur l'Afrique utilisent de manière particulièrement créative cette salle du Conseil. Je suis particulièrement heureuse de pouvoir présider la séance d'aujourd'hui.

Notons également la présence jeudi dernier du Président de la Commission des affaires étrangères du Sénat, et la présence vendredi de l'ensemble de la Commission pour une audition. Je pense qu'il a été fort utile pour le Conseil d'entendre directement leur point de vue et, pour eux d'entendre réciproquement les points de vue des membres du Conseil.

Le sénateur Helms est un homme de conviction qui préconise fermement une position très claire vis-à-vis de l'Organisation des Nations Unies et de la relation de l'Amérique avec elle. Nous nous efforçons — le sénateur Helms et moi-même — de travailler ensemble et de faire en sorte que lorsque nous sommes en désaccord nous le sommes de façon amiable. Je voudrais être claire : seuls le Président et l'exécutif peuvent parler pour les États-Unis.

Aujourd'hui, au nom du Président, je voudrais dire que l'Administration Clinton et moi-même estimons que la plupart des Américains considèrent notre rôle dans le monde et notre relation à l'égard de l'ONU de façon bien différente de celle du sénateur Helms. Nous avons foi en une direction commune avec d'autres nations lorsque cela est possible.

Nous appuyons fermement la Charte des Nations Unies et les buts de l'Organisation. Nous respectons ses règles, à l'élaboration desquelles nous avons pris part. Nous voulons la renforcer par des réformes continues et nous prenons acte de ses nombreuses contributions à nos propres intérêts dans un monde plus sûr, plus démocratique et plus humain.

L'ONU constitue également une instance vitale pour examiner des questions affectant la paix et la sécurité, et cela explique notre présence à cette séance particulière. La présence de tant de dirigeants nationaux reflète la gravité des troubles non maîtrisés en République démocratique du Congo ainsi que l'attachement de ces dirigeants à la paix. Étant donné la taille et la situation géographique du pays et ainsi que le nombre de pays concernés, ce conflit pourrait être qualifié de première guerre mondiale en Afrique. Le continent ne peut espérer répondre aux aspirations de ses peuples tant que cette guerre n'appartient pas au passé.

Durant cette séance, et au cours des jours à venir, j'espère que nous ferons des progrès décisifs. Mais pour ce faire, des mesures réciproques seront nécessaires.

Les parties doivent préciser de façon crédible leurs plans pour s'acquitter des engagements pris. Le Conseil et la communauté internationale doivent répondre par des plans en vue d'appuyer la transition du conflit à une coopération.

Nous avons, pour commencer, une base solide pour des progrès grâce à l'Accord de Lusaka. Les dirigeants ici présents ont un grand mérite d'avoir négocié et signé cet accord. Le Président Chiluba mérite tous nos éloges pour son talent diplomatique et ses bons offices. Et les États-Unis appuient fermement l'Accord et exhortent toutes les parties à respecter leurs obligations.

Au titre des principes de Lusaka, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo seront rétablies et respectées. Le processus fondamental de dialogue au sein de la République démocratique continuera.

Les forces étrangères seront appelées à se retirer de façon ordonnée et appropriée. Des mécanismes concrets seront créés pour faire en sorte que le Congo ne servira pas de lieu sûr pour les groupes armés illégaux venant d'autres pays.

Ce sont là les mesures qui peuvent guider l'Afrique centrale sur la voie de la sécurité pour tous. Et c'est ainsi que pourra se réaliser le potentiel économique considérable de la région. C'est l'option que la majorité écrasante de la population souhaite ardemment. Personne ne profitera d'un conflit qui se prolonge. La paix ne fera perdre à personne son dû légitime.

La responsabilité fondamentale pour la mise en oeuvre de ces mesures incombe aux parties, notamment aux groupes rebelles. La communauté internationale, avec les États-Unis, peut et doit condamner la violation de l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo par des forces étrangères, mais nous ne pouvons imposer le retrait de ces forces et nous ne pouvons procéder à un dialogue interne. Mais nous pouvons aider à faciliter la prise de responsabilités et l'ONU joue son rôle.

Premièrement, nous apportons un appui diplomatique solide au processus de Lusaka.

Deuxièmement, nous fournissons 1 million de dollars pour aider la Commission militaire mixte dans ses travaux. Nous appelons à une coopération de toutes les parties avec cette commission pour mettre en oeuvre le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies et de l'Accord de Lusaka.

Troisièmement, nous travaillerons avec le Congrès en vue de la fourniture, cette année, de 1 million de dollars pour appuyer les efforts du Président Masire en vue de faciliter le dialogue national congolais.Cela est vital car ce dialogue peut être une étape décisive dans le règlement du conflit actuel ainsi que dans la prévention de conflits futurs. Il peut jeter les bases des processus politiques en République démocratique du Congo jouissant d'un large appui de l'opinion, ainsi que d'institutions gouvernementales pouvant faire de la République démocratique un État aussi démocratique en pratique qu'il l'est par son appellation.

Quatrièmement, les États-Unis appuient fermement les efforts du Représentant spécial Morjane pour prévenir les abus en matière de droits de l'homme, empêcher des atrocités et accroître les secours humanitaires. L'aspect le plus inquiétant du conflit en République démocratique du Congo a été les abus horribles des droits de l'homme fondamentaux par toutes les parties. Nous avons entendu des informations crédibles faisant état de femmes enterrées vivantes à l'est du pays.

Il n'y a pas de grief passé, d'allégeance politique ou de différence ethnique justifiant le meurtre, la torture, le viol ou d'autres abus. Tous ensemble, nous devons aujourd'hui nous engager à faire cesser ces crimes et à tra-

duire en justice, selon les règles du droit, les auteurs de tels crimes.

Enfin, dans la mesure où nos efforts donnent lieu à une nouvelle impulsion dans l'application de l'Accord de paix, nous consulterons notre congrès et oeuvrerons à l'obtention d'un consensus rapide du Conseil en vue d'autoriser le déploiement de la mission de paix — phase deux — de l'ONU.

Pour réussir, une telle mission doit se fonder sur les engagements pris par les signataires de Lusaka sur les questions majeures d'accès, de sécurité et de coopération. Comme le confirmera certainement le Secrétaire général, nous avons beaucoup appris lors de la dernière décennie sur ce qu'il fallait faire ou ne pas faire, dans le cadre des missions des Nations Unies. Nous devons en tenir compte de façon réaliste et effective dans la présente situation. Mais nous devons également faire preuve de détermination pour aider la République démocratique du Congo à passer de la guerre à la paix.

Une fois encore, je félicite le Secrétaire général et l'Ambassadeur Holbrooke d'avoir convoqué cette réunion et je suis très heureuse de la présence de tant de dirigeants. J'espère que nous aurons une discussion très fructueuse et un dialogue nous permettant de faire des progrès sur la voie de la stabilité et de la prospérité en République démocratique du Congo et dans toute l'Afrique.

Je donne la parole au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je tiens d'abord à remercier la Secrétaire d'État, Mme Albright, et l'Ambassadeur Holbrooke des efforts extraordinaires qu'ils ont déployés pour organiser une autre réunion, dans le cadre des réunions importantes à l'occasion de la présidence des États-Unis au Conseil de sécurité. Grâce à eux, le monde ne peut plus ignorer l'Afrique : c'est là un exploit que nous devons saluer et dont ils peuvent être fiers.

Il est remarquable de voir autant de dirigeants africains rassemblés dans cette salle. Vous êtes venus de loin pour tenter de résoudre un conflit qui n'en finit plus de faire des victimes. Le chemin politique à parcourir sera encore plus long. C'est une responsabilité qui vous incombe en tant que dirigeants et c'est pour vous l'occasion de servir la population africaine et de mobiliser l'appui international pour que s'instaurent la paix et la stabilité sur le continent.

Lorsque la guerre a de nouveau éclaté en République démocratique du Congo en août 1998, un an à peine s'était écoulé depuis la fin du conflit précédent dans ce pays, conflit qui lui-même faisait suite à des décennies de dictature et de troubles.

Dans les mois qui ont suivi, la violence s'est intensifiée, les violations des droits de l'homme se sont multipliées. Aujourd'hui, des millions de personnes essaient de survivre dans l'insécurité chronique, des conditions matérielles désespérantes et le mépris systématique du droit international humanitaire.

Un très grand nombre de réfugiés, de personnes déplacées et d'autres hommes et femmes vulnérables vivent dans la précarité, sans aucune certitude d'avoir un toit ou de pouvoir se nourrir. On continue à recruter des enfants soldats, dont des milliers prennent part aux combats. On ne compte plus les enfants mineurs qu'aucun adulte n'accompagne. Toute la sous-région est plongée dans une crise d'une complexité telle qu'elle continue de résister à tous nos efforts pour la résoudre.

La sagesse, le sens politique et la notion des limites à fixer à l'usage de la force figurent au premier rang de la longue liste des priorités.

En juillet dernier, une action de médiation menée par le Président Chiluba, de la Zambie, au nom de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), avec l'appui de l'Organisation de l'unité africaine, a abouti à la signature à Lusaka d'un accord de paix. Depuis, toutefois, le cessez-le-feu a été maintes fois violé et la population a dû endurer de nouvelles épreuves. Les officiers de liaison des Nations Unies n'ont pas pu être déployés, ce qui a ébranlé la confiance dans le processus d'application du cessez-le-feu. Les belligérants doivent s'efforcer d'améliorer cet état de choses et ne doivent pas en rester là.

L'Accord de Lusaka reste le plan le plus viable pour apaiser les griefs et parvenir à une solution négociée de ce conflit. Si l'on veut donner une chance à la paix et maintenir l'engagement international, les parties au conflit doivent relever un formidable défi : elles doivent démontrer qu'elles sont politiquement prêtes à appliquer toutes les dispositions de l'Accord sans plus tarder. Tout le reste découle de cette condition essentielle.

En dernière analyse, nous ne pourrons régler durablement cette crise que si nous nous attaquons à ses causes premières. C'est bien pourquoi les auteurs de l'Accord de Lusaka ont mis les négociations intercongolaises au coeur

du processus. Ce dialogue est en effet indispensable. Les signataires congolais, avec l'aide de l'OUA, ont pris une première mesure encourageante en désignant Sir Ketumile Masire, ex-Président du Botswana, en tant que facilitateur neutre de ces négociations. Son prestige, son expérience et son autorité morale peuvent aider à relancer le processus de Lusaka.

L'Organisation des Nations Unies, pour sa part, participe activement à la recherche d'une solution pacifique depuis le début du conflit. Nous avons soutenu les efforts déployés par le Président Chiluba et l'OUA. Nous y avons sensiblement contribué grâce aux missions dont a été chargé mon ex-Envoyé spécial, Moustapha Niasse. Mon nouveau Représentant spécial pour la République démocratique du Congo, Kamel Morjane, n'épargnera aucun effort pour faire aboutir le processus de paix. Mon Représentant spécial pour la région des Grands Lacs, Berhanu Dinka, étudiera comment l'Organisation des Nations Unies pourrait aider à débrouiller les problèmes régionaux qui ont entravé les progrès. Et la Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo peut aider à instaurer la confiance entre les parties et maintenir à flot le processus de paix à condition de pouvoir compter sur la coopération dont elle a besoin et s'acquitter de ses responsabilités.

Si l'on veut que l'Organisation des Nations Unies puisse faire évoluer les choses dans le bon sens en République démocratique du Congo, en évitant les faux-pas qui se sont soldés par des tragédies dans d'autres contextes, nous devons être prêts non seulement à agir, mais aussi à agir d'une façon qui réponde à la gravité de la situation. Nous devons aller jusqu'au bout, qu'il faille pour cela renforcer notre engagement politique, maintenir les ressources à un niveau suffisant ou faire face avec détermination à des circonstances imprévues.

En même temps, nous devons nous garder de donner au monde l'impression que l'Organisation des Nations Unies peut régler tous les problèmes. Et nous ne devons jamais oublier que notre effort dépend du respect de l'Accord par les parties en cause. Qu'il s'agisse du processus politique, du déploiement des éléments militaires ou de la protection du personnel humanitaire et des autres agents des Nations Unies, il appartient aux parties elles-mêmes de tenir leurs engagements et de créer les conditions nécessaires au progrès.

Le temps presse. Les dirigeants qui participent à la réunion d'aujourd'hui et au «minisommet» de demain ont une chance de réaffirmer leur attachement à l'Accord de Lusaka. Le processus de paix est fragile. Les dirigeants peuvent le renforcer. Des millions de civils continuent de vivre dans la souffrance. Les dirigeants peuvent leur redonner espoir.

L'Organisation des Nations Unies ne demande qu'à prêter son concours, mais elle ne peut oublier qu'elle a eu d'amères expériences : il est arrivé en effet que son aide ait des conséquences tragiques. Ces expériences négatives ont profondément perturbé les États Membres et les ont rendus d'autant plus difficiles à convaincre de participer à de nouvelles opérations de ce genre, même lorsque la détresse de la population et la solidarité exigent que nous agissions. Si notre système international est malade, une direction éclairée peut le guérir.

Le défi que doivent relever ces dirigeants consiste à parvenir à un consensus et à traduire celui-ci en mesures concrètes. Ce n'est qu'à ce prix qu'ils pourront aller de l'avant. Et, surtout, la communauté internationale pourra alors être convaincue qu'elle doit apporter à l'Afrique l'appui qu'elle mérite et qui peut entraîner une amélioration décisive de la situation.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général des aimables paroles qu'il a adressées à la présidence des États-Unis.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. J. T. Chiluba, Président de la République de Zambie.

Le Président Chiluba (*parle en anglais*) : J'aimerais avant tout présenter mes excuses à Madame la Présidente ainsi qu'à l'Ambassadeur Holbrooke de n'avoir pu les rencontrer hier soir. J'espère que cela n'a pas été considéré comme un acte de guerre non déclarée entre la Grande-Bretagne et la Zambie. J'ai été victime d'une mauvais grippe en Angleterre tout juste deux heures après mon arrivée dans ce pays. J'espère que cela n'était pas pour venger la mort de Livingstone, terrassé par la malaria dans mon pays.

Je tiens à féliciter très sincèrement l'Ambassadeur Richard Holbrooke et le Gouvernement des États-Unis qui ont consacré le mois de la présidence du Conseil de sécurité assumée par les États-Unis aux questions africaines. Le Conseil a organisé des débats sur les thèmes du VIH/sida, des réfugiés et des personnes déplacées, de la guerre en Angola et du conflit au Burundi, ainsi que la discussion actuelle sur l'application de l'Accord de cessez-le-feu en République démocratique du Congo — autant de questions qui ont des conséquences directes, immédiates et graves pour mon pays.

En consacrant un mois aux questions africaines, le Conseil de sécurité reconnaît que l'Afrique est une composante importante de la communauté internationale et que toute menace à la paix et à la sécurité sur le continent est inévitablement une menace à la paix et à la sécurité internationales. L'ONU représente aujourd'hui à la fois un monument érigé pour attester de la plus grande folie de l'humanité et un symbole de notre sagesse et de notre engagement collectifs envers la préservation permanente de la paix et de la sécurité internationales. C'est donc un hommage très mérité rendu à la clairvoyance des pères fondateurs de l'Organisation des Nations Unies que le Conseil de sécurité — l'organe assumant précisément la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales — se réunisse pour discuter de problèmes africains importants qui constituent une menace à cette paix.

Notre débat d'aujourd'hui, et pour le reste de cette semaine, se concentre sur l'application de l'Accord de cessez-le-feu en République démocratique du Congo, pays avec lequel mon pays, la Zambie, partage sa plus longue frontière internationale et des liens culturels et historiques très étroits.

En septembre dernier, j'ai eu l'occasion de prendre la parole au Conseil et à l'Assemblée générale sur cette question. Nous venions alors tout juste d'obtenir les dernières signatures manquantes à l'Accord de cessez-le-feu. J'avais demandé au Conseil de sécurité en particulier et à la communauté internationale en général, par le biais de l'Assemblée générale, de prendre un certain nombre de mesures pour assurer l'application rapide et intégrale de cet accord.

Selon le calendrier d'application de l'Accord de cessez-le-feu, dont les parties étaient convenues, la plupart des activités auraient dû être aujourd'hui parachevées, y compris l'instauration d'un dialogue national intercongolais, la mise en place de nouvelles institutions, l'échange de prisonniers et le désarmement des groupes armés. Le déploiement de la mission de maintien de la paix des Nations Unies aurait dû commencer depuis bien longtemps et le retrait dans l'ordre des forces étrangères stationnées en République démocratique du Congo en serait déjà à son étape finale. Tout le monde sait que l'application de l'Accord de cessez-le-feu a pris bien du retard à presque tous les égards. On peut se demander pourquoi il en est ainsi.

Se peut-il que notre enthousiasme et notre optimisme aient été basés sur des espérances illusoires? Je ne le pense pas. Le calendrier, tel qu'il était, pouvait être mis en oeuvre. Est-il possible que les parties n'aient pas eu la volonté politique de donner suite à ce à quoi elles s'étaient engagées dans l'Accord? Je ne le pense pas non plus. Pourquoi, alors, l'Accord n'a-t-il pas été mis en oeuvre conformément au calendrier?

Je serais le premier à admettre que nous avons rencontré un grand nombre de difficultés qui ont contribué à des retards dans la mise en oeuvre de l'Accord. C'est vrai, il y a eu des violations de l'Accord et, c'est vrai, la Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) ainsi que les enquêteurs neutres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) ont eu des problèmes d'accès à certains parties de la République démocratique du Congo, ce qui a compliqué le travail de ces importants organes. En outre, il a fallu du temps pour organiser une coordination entre la MONUC, l'OUA et la Commission militaire mixte (CMM).

Je ne souscris toutefois pas à la notion selon laquelle ces problèmes étaient sérieux au point de devenir insurmontables. Il est tout à l'honneur des parties qu'elles aient maintenu leur engagement vis-à-vis de l'Accord de cessez-le-feu malgré les difficultés et aient, sans aucune exception, réaffirmé à plusieurs reprises cet engagement. À cette fin, les parties ont fait tous les efforts possibles, notamment par le biais de la Commission militaire mixte, pour résoudre les problèmes.

Lorsque les rapports de violations du cessez-le-feu sont devenus incessants, la CMM a mis en place quatre commissions régionales à l'intérieur de la République démocratique du Congo et déployé des enquêteurs de l'OUA dans trois d'entre elles. Des dispositions sont en train d'être prises pour le déploiement de la quatrième commission régionale, à Kabalo. Lorsque l'impasse entre les forces alliées et celles du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) s'est produite à Ikela, la CMM a nommé un comité neutre comprenant la Zambie (en tant que Président), la MONUC et l'OUA pour trouver une solution à l'amiable.

Un autre événement positif a été la reconnaissance par les parties elles-mêmes de la nécessité d'ajuster le calendrier, étant donné les retards pris dans le processus de mise en oeuvre. Depuis, un nouveau calendrier a été mis au point par la CMM et approuvé en principe par le Comité politique, qui s'est réuni à Harare les 17 et 18 janvier 2000. Les parties s'appliquent à fixer définitivement le calendrier dès que possible. Outre le fait que toutes les parties ont réaffirmé leur engagement vis-à-vis de l'Accord de cessez-le-feu durant la réunion du Comité politique, il faut signaler que le Gouvernement de la République démocratique du Congo a saisi cette occasion pour se déclarer prêt à faciliter

l'accès de la MONUC et des enquêteurs de l'OUA aux diverses régions situées à l'intérieur de la République démocratique du Congo.

Enfin, et c'est là un point fort important, le 15 décembre 1999, les parties congolaises ont, avec l'assistance du Secrétaire général de l'OUA, choisi à l'unanimité Sir Ketumile Masire, ancien Président du Botswana, comme facilitateur neutre pour les négociations intercongolaises.

Une des grandes causes du retard survenu dans la mise en application de l'Accord de cessez-le-feu a été le manque de fonds de la Commission militaire mixte. En premier lieu, les contributions annoncées et versées effectivement par la communauté internationale n'ont pas été suffisantes pour répondre à tous les besoins de la CMM. Pire encore, la plupart des contributions annoncées n'ont pas encore été mises à la disposition de la Commission. En conséquence, il a fallu du temps pour établir véritablement la CMM et la déployer en République démocratique du Congo. Pendant un certain temps, il y a donc eu un vide dans des régions où la Commission aurait dû être présente pour s'assurer que l'application de l'Accord de cessez-le-feu se déroulait conformément au calendrier prévu.

Je me suis senti obligé de souligner certains des faits positifs intervenus non pas tant pour nier l'existence de problèmes; je ne suggère pas non plus que nous, les parties, ne pouvons assumer une responsabilité quelconque pour aucun des problèmes qui ont affecté l'application de l'Accord. Pas du tout. J'ai fait cette remarque pour prouver que les parties étaient irrévocablement engagées à appliquer l'Accord de cessez-le-feu, contrairement à l'idée qui semble s'être imposée parmi certains membres de la communauté internationale et selon laquelle l'Accord de Lusaka serait pratiquement lettre morte. Ce n'est pas le cas.

Le conflit en République démocratique du Congo est très réel et l'Accord de cessez-le-feu constitue un effort pour faire face à cette situation bien réelle. Dans le monde réel, il est très rare, si même cela arrive, qu'il y ait des situations parfaites. Il va donc sans dire qu'on ne peut s'attendre à ce qu'un accord, qui cherche à résoudre un problème aussi réel et aussi complexe que celui existant en République démocratique du Congo, soit parfait. Il fallait s'attendre aux difficultés qui se sont présentées au cours de sa mise en oeuvre. Toutefois, elles n'invalident pas du tout l'Accord.

Nous sommes donc très préoccupés lorsque nous entendons parler de conditions préalables qui seraient soulevées, semble-t-il, en ce qui concerne la République démocratique du Congo. La communauté internationale est peu disposée à envoyer des forces de maintien de la paix en République démocratique du Congo à moins que l'Accord de Lusaka n'enregistre le maximum de points sur un graphique de performance. À ma connaissance, aucun autre accord de cessez-le-feu, nulle part dans le monde, n'a été soumis à ce test. Si c'était le cas, je suis persuadé qu'aucun accord ne le passerait avec succès.

Il n'y a pas d'opération de maintien de la paix qui n'implique un certain degré de risque. Nous participons au maintien de la paix parce que la paix est un impératif pour la survie de l'humanité : c'est un impératif pour lequel nous devons être prêts à faire le sacrifice suprême.

Nous ne suggérons pas ici que la communauté internationale devrait, au nom du maintien de la paix, se lancer dans une aventure imprudente. Ce n'est pas du tout le cas. Toute perte de vie est une tragédie. Il nous incombe donc à tous, et en particulier aux parties au conflit en République démocratique du Congo, d'offrir aux forces de maintien de la paix tout l'appui et la protection nécessaires. Après tout, c'est nous, les parties au conflit et à l'accord, qui avons demandé des forces de maintien de la paix. Nous voyons, dans les forces de maintien de la paix, des alliés et non pas des adversaires.

La possibilité qui a été donnée aux dirigeants de la région de discuter de l'application de l'Accord de cessez-le-feu en République démocratique du Congo est véritablement unique et importante. Nous espérons que la discussion ne sera pas considérée comme une fin en soi, sans résultats concrets à la fin.

En venant ici, les dirigeants régionaux sont venus donner la preuve de leur attachement à l'Accord de cessez-le-feu en République démocratique du Congo et de leur détermination à le mettre en oeuvre. Nous espérons que cette discussion conduira la communauté internationale à renforcer son appui à l'Accord. Plus précisément, nous cherchons à obtenir l'appui suivant du Conseil de sécurité et de la communauté internationale dans son ensemble.

Premièrement, nous voudrions que des mesures soient prises rapidement pour ce qui est du déploiement des observateurs militaires et des forces de maintien de la paix de l'ONU. À cet égard, nous sommes en accord avec le sens général des dispositions qui figurent dans le rapport du Secrétaire général, M. Annan, publié sous la cote S/2000/30, en date du 17 janvier 2000.

Deuxièmement, nous voudrions lancer un appel à la communauté internationale pour qu'elle mette plus de

ressources à la disposition de la CMM. À cette fin, je voudrais sincèrement rendre hommage aux pays qui ont fait des contributions ou annoncé des contributions à la CMM. Malheureusement, la plupart des annonces de contributions n'ont pas été honorées et je voudrais saisir cette occasion pour lancer un appel tout spécial aux pays concernés pour qu'ils paient rapidement les contributions annoncées.

Troisièmement, nous voudrions lancer un appel d'appui au facilitateur du dialogue intercongolais, Sir Ketumile Masire, et nous avons été heureux de vous entendre, Madame la Secrétaire, vous engager à l'aider. Le facilitateur a un besoin urgent de ressources humaines, financières et matérielles pour lui permettre d'entreprendre le travail préliminaire nécessaire et d'assumer ses importantes fonctions au cours du dialogue national.

Enfin et surtout, la communauté internationale devrait fournir les ressources adéquates voulues pour appuyer le dialogue national.

Le règlement du conflit en République démocratique du Congo ne doit pas du tout se situer dans l'optique «nous contre eux». Les parties au conflit et ses victimes immédiates sont sans doute africaines et l'Accord de cessez-le-feu a certes été signé par des Africains, mais ce n'est pas «leur» conflit ou «leur» accord. Le fait que cette question soit examinée aujourd'hui par le Conseil de sécurité, l'organe auquel incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, constitue une reconnaissance de ce fait, et nous nous en félicitons.

Chacun d'entre nous, qui avons le privilège de siéger au Conseil de sécurité, le faisons avec la confiance et au nom de tous les États Membres de l'ONU. Ainsi, cet organe est notre Conseil de sécurité, un organe collectif. Le conflit qui fait rage en République démocratique du Congo relève donc de notre responsabilité collective. Si l'Accord de cessez-le-feu n'est pas appliqué, cela sera un échec pour chacun d'entre nous, membres de l'ONU.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de la République de la Zambie de sa déclaration très, très importante, compte tenu notamment du fait qu'il représentait la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) lors de ces difficiles négociations. Je suis heureux que la grippe ne l'ait pas abattu et qu'il ait pu venir ici pour faire une déclaration. Je voudrais en outre le remercier des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence américaine.

Je donne à présent la parole à S. E. M. Joaquim Alberto Chissano, Président de la République du Mozambique.

M. Chissano (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Madame, de présider la présente séance et de la manière brillante avec laquelle vous dirigez les travaux du Conseil.

L'initiative prise par la présidence des États-Unis d'organiser cette séance pour examiner la situation en République démocratique du Congo est non seulement louable, mais revêt également une très grande importance s'agissant de définir un mode d'action judicieux à suivre en vue de mettre fin au conflit qui persiste dans la région des Grands Lacs.

Nous félicitons également le Gouvernement des États-Unis d'avoir pris l'initiative importante de désigner le mois de janvier mois de l'Afrique au Conseil de sécurité. Nous espérons sincèrement que les délibérations du Conseil de sécurité déboucheront sur des résultats concrets qui permettront d'atténuer les souffrances des Africains.

La présence sans exemple de tant de chefs d'État et de gouvernement africains au Conseil de sécurité témoigne de notre volonté de trouver une solution immédiate et pacifique au conflit en République démocratique du Congo. Elle atteste en outre de notre volonté de mettre fin aux conflits en Afrique et d'axer nos efforts sur la promotion d'un développement durable dans tout le continent.

Je voudrais aussi rendre en particulier hommage à votre prédécesseur, Sir Jeremy Greenstock, Ambassadeur et Représentant permanent du Royaume-Uni, pour la manière diligente avec laquelle il a dirigé le mois dernier les travaux du Conseil, qui étaient également axés sur l'Afrique.

J'exprime, d'autre part, ma profonde reconnaissance au Secrétaire général pour son rapport très complet sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo et pour ses efforts inlassables et son dévouement à la cause de la paix, aussi bien en République démocratique du Congo que dans le monde entier.

Une solution durable au conflit en République démocratique du Congo exige une action ferme et concertée des pays de la sous-région, du continent et de la communauté internationale dans son ensemble. C'est alors seulement qu'il sera mis fin aux lourdes pertes en vies humaines et que la paix et la stabilité politique seront rétablies dans ce pays frère et dans la région. C'est alors seulement que nous

aurons une République démocratique du Congo unie avec des aspirations communes partagées par toutes les forces politiques légitimes dans un environnement pacifique, un pays en paix avec lui-même et avec ses voisins.

Nous, dirigeants de la région et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), sommes vivement préoccupés par le conflit en République démocratique du Congo compte tenu de sa position stratégique pour la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique centrale et australe en particulier et en Afrique en général.

Il en va ainsi car nous sommes fermement convaincus que le succès de toute politique socioéconomique et, en fait, de tout plan de développement repose sur l'élimination de tous les foyers de conflit dans notre région et sur l'instauration et le maintien de la paix et de la stabilité.

C'est compte tenu des raisons préalablement énoncées que la région, sous la sage direction du Président Chiluba de la Zambie, a mené à bien un processus qui a débouché, le 10 juillet 1999, sur la signature de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka et de ses annexes par toutes les parties au conflit. En prenant la courageuse décision de signer cet accord, les belligérants ont fait preuve de leur détermination, de leur volonté et de leur engagement de faire la paix en République démocratique du Congo.

Ce fait nouveau nous avait donné à espérer que les hostilités allaient cesser et que les souffrances du peuple congolais allaient prendre fin. Au lieu de cela, nous avons été parfois inquiets du manque de progrès dans la mise en oeuvre de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka. Cependant, nous sommes maintenant encouragés de voir qu'à la réunion de la Commission militaire mixte tenue à Lusaka la semaine dernière et à la réunion du Comité politique ministériel créé par l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka à Harare, les parties ont réaffirmé leur ferme volonté de respecter toutes les dispositions de l'Accord. Ayant noté que certaines de ces dispositions ont déjà été mises en oeuvre, les parties ont renouvelé l'engagement solennel d'appliquer les dispositions restantes sur la base du calendrier révisé et elles ont invité toutes les parties à faire en sorte que les conditions nécessaires soient réunies pour permettre la mise en oeuvre de l'Accord avec plein succès.

Lors de la réunion extraordinaire de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) tenue à Maputo au début de ce mois, les chefs d'État ou de gouvernement des pays de la région ont évalué l'état d'avancement de la mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka et examiné les travaux des commissions en vue de l'adoption de mesures appropriées permettant la normalisation rapide de la situation en République démocratique du Congo. La SADC est fermement convaincue que l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka demeure le seul instrument valide pour assurer le règlement pacifique du conflit en République démocratique du Congo. Nous estimons en outre que toute solution au conflit en République démocratique du Congo exige un partenariat solide et structuré entre l'ONU, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et la SADC afin de garantir une mise en oeuvre rapide de l'Accord de Lusaka signé par toutes les parties au conflit.

La communauté internationale a joué un rôle important dans la quête de la paix en République démocratique du Congo. Tout en exprimant notre gratitude pour les contributions apportées à ce jour, force est de souligner qu'une action plus rapide et plus efficace s'impose à cette étape cruciale du processus de paix congolais.

Le cessez-le-feu en République démocratique du Congo est, comme tout autre cessez-le-feu, fragile et délicat, et il comporte des difficultés inhérentes à son maintien. Cependant, ces difficultés ne doivent pas empêcher l'adoption des mesures voulues pour empêcher qu'il ne soit, pièce à pièce, remis en question. C'est pourquoi la communauté internationale ne doit pas attendre qu'il y ait un cessez-le-feu total en République démocratique du Congo pour jouer un rôle important dans le processus de paix de ce pays, pas plus qu'elle ne peut rester impassible et assister sans rien faire à l'effondrement de ce processus.

Les actions de l'ONU doivent en outre être perçues comme facilitant le rétablissement rapide de la confiance, qui est indispensable pour que les parties amorcent le désengagement, la démobilisation et le désarmement et, plus important encore, un dialogue interne fructueux.

La nomination par les parties d'un facilitateur de ce dialogue en la personne de Sir Ketumile Masire, ancien Président du Botswana, constitue un progrès important. Nous le remercions d'avoir accepté cette tâche difficile. Connaissant ses brillantes qualités d'homme d'État, sa longue expérience et son amour de la paix, nous ne doutons pas qu'il réussira dans ses entreprises.

Dans des processus comme celui-ci, on doit toujours profiter de la dynamique existante pour faire progresser la situation et protéger les accords positifs existants.

Dans les efforts internationaux en cours pour parvenir à la paix en République démocratique du Congo, le Secrétaire général de l'ONU a joué un rôle très important. Nous

le félicitons de ses initiatives, notamment la nomination de son Représentant spécial, l'Ambassadeur Kamel Morjane, l'envoi d'un envoyé spécial pour régler les problèmes sur le terrain, ses différents rapports au Conseil de sécurité et le déploiement de 79 observateurs militaires. Nous l'encourageons à poursuivre ses efforts en faveur d'une paix durable dans ce pays frère. Nous sommes convaincus que la présence de l'ONU sur le terrain aura un effet dissuasif contre toute violation du cessez-le-feu et rendra l'espoir au peuple congolais, qui connaît tant de souffrances.

Le Conseil de sécurité a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Conseil ne doit donc pas transférer cette responsabilité aux seuls belligérants, aux pays voisins ou à la région. Les belligérants ont déjà établi une base suffisante pour que nous puissions, aux Nations Unies, assumer nos responsabilités. C'est nous qui serions à blâmer si par nos tergiversations nous laissions la situation en République démocratique du Congo se dégrader. La décision de consacrer le mois de janvier à des débats sur des questions africaines comme le sida, les conflits au Burundi, en Angola et en République démocratique du Congo, pour n'en citer que quelques-unes, illustre clairement à nos yeux l'importance que le Conseil de sécurité attache aux problèmes africains.

Le moment est maintenant venu pour l'ONU d'assumer ses responsabilités face à la République démocratique du Congo. À cet égard, les États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) invitent le Conseil de sécurité à adopter des mesures concrètes afin d'assurer la mise en oeuvre rapide de l'Accord de Lusaka. Le temps presse car les occasions manquées pourraient bien ne jamais se représenter.

Dans l'un de ses rapports, le Secrétaire général a demandé au Conseil de sécurité d'autoriser le déploiement de 500 officiers de liaison militaire, dans le cadre de la prochaine étape du déploiement de la Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Nous pensons que le Secrétaire général est pleinement conscient, lorsqu'il fait cette proposition, de la situation difficile qui règne en République démocratique du Congo, mais aussi qu'il se fonde sur le travail déjà accompli. La SADC appuie la proposition du Secrétaire général et prie instamment le Conseil de sécurité d'adopter une résolution autorisant le déploiement des observateurs de liaison militaire, qui constituera l'étape suivante, en vue de l'établissement d'une présence solide des Nations Unies en République démocratique du Congo. Il faut qu'il soit clair qu'il ne s'agit là que d'une phase intermédiaire vers le déploiement rapide d'une véritable opération de maintien de la paix.

Nous sommes fermement convaincus que la situation en République démocratique du Congo est telle que nous ne pouvons attendre davantage pour établir une mission de maintien de la paix des Nations Unies dotée d'un mandat approprié en vertu du Chapitre VII et d'effectifs adaptés à la taille du pays, à l'ampleur et à la complexité du conflit. Cette mission des Nations Unies doit se voir doter des moyens logistiques nécessaires à son bon fonctionnement.

Le conflit en République démocratique du Congo a provoqué une véritable tragédie humaine dans ce pays. Comme l'a dit le Secrétaire général dans son rapport (S/2000/30), un grand nombre de personnes sont dans une situation d'insécurité alimentaire critique. Il existe également un très grand nombre de personnes déplacées et de réfugiés. À ces problèmes, il faut en outre ajouter le fort taux de maladies. La situation exige des mesures d'urgence. Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle apporte une aide humanitaire à ceux qui sont dans le besoin, ainsi que des ressources au processus de reconstruction nationale.

Quelle crédibilité aurait le Conseil de sécurité si son rôle n'était plus qu'un rôle de maintien de la paix dans les pays où les populations s'en chargeraient déjà intégralement? Nous rappelons à cet égard le triste épisode de 1992, au Mozambique, où nous avons dû attendre plus de six mois après la signature de l'accord de paix et assurer nous-mêmes le maintien de la paix, face aux belligérants armés, avant l'arrivée des forces internationales de maintien de la paix. Nous seuls, au Mozambique, pouvons savoir, malgré les louanges que nous avons reçues de la communauté internationale, les torts causés à notre pays par ce retard et ces hésitations. Hésitations non seulement au niveau de l'envoi de forces dans les temps mais également en ce qui concerne l'attribution de ressources suffisantes pour le processus de réinsertion des personnes démobilisées et pour la création des nouvelles institutions permettant de continuer d'assurer efficacement le maintien de la paix et de la sécurité de la population après le retrait des forces des Nations Unies.

Donnons à l'ONU l'occasion de renforcer sa crédibilité aux yeux de ses États Membres et de l'humanité. Nous en avons maintenant l'occasion, prenons-en la décision.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je note que le Président de la République du Mozambique est le Président en exercice de la Communauté de développement de l'Afrique australe; je pense que cela donne un poids supplémentaire à certains des arguments qu'il vient de présenter. Je le

remercie également de ses aimables paroles à l'égard de la présidence des États-Unis.

Je donne maintenant la parole à M. Laurent-Désiré Kabila, Président de la République démocratique du Congo.

M. Kabila (République démocratique du Congo) : La République démocratique du Congo se réjouit que le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies puisse convoquer la présente séance spéciale consacrée à la guerre d'agression que le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi lui imposent depuis le 2 août 1998.

Seule, en effet, la stricte observance par chaque Membre de l'ONU des principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, permet, on s'en doute, de créer et de maintenir la paix et la sécurité internationales, but premier de la fondation de l'ONU, tel qu'expressément formulé dans son Article premier.

Je voudrais saluer cette prise de conscience du Conseil de sécurité vis-à-vis d'une situation de plus de 18 mois de rupture de la paix et de la sécurité; de violation de l'indépendance politique, de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale d'un pays Membre par d'autres pays Membres de l'ONU.

Permettez-moi, avant de poursuivre, Madame la Présidente, de féliciter la présidence des États-Unis du Conseil de sécurité au cours de ce mois de janvier de l'an 2000, qui a pris cette heureuse initiative.

En 1997, le vaillant peuple congolais, sous mon leadership et celui de beaucoup d'autres compatriotes qui ont eu la même conviction, avait mis un terme à 32 ans de la plus grande dictature corrompue du continent africain. Nous n'avons pas posé cet acte salvateur pour prolonger les souffrances de notre peuple; nous l'avons posé pour que la République démocratique du Congo puisse reprendre sa place dans le concert des nations, dans une période de changement régional et global sans précédent.

Malgré l'agression de mon pays, j'ai pris le courage de signer l'Accord de Lusaka parce que je suis un homme de paix et parce que le peuple congolais veut la paix. Je suis à New York aujourd'hui, pour ma toute première visite, parce que l'Accord de Lusaka est dans l'impasse. L'Accord ne marche pas et la soif du peuple congolais pour la paix n'est pas assouvie.

Même si l'histoire n'a pas toujours été favorable à mon pays, nous sommes un peuple qui sait pardonner et je suis ici aujourd'hui pour tendre encore une fois la main de la réconciliation à ceux qui nous ont porté préjudice. Pour que celle-ci soit effective, il faut que cette volonté soit réciproque. C'est ici qu'il convient de relever que l'Accord de Lusaka a failli à ses objectifs. Cet accord, qui procède de la résolution 1234 (1999) du Conseil de sécurité ne peut en effet restaurer la paix dans notre région que s'il exigeait, premièrement, un cessez-le-feu réel et immédiat; deuxièmement, un déploiement des forces onusiennes qui remplaceraient systématiquement les troupes des pays agresseurs; troisièmement, un retrait sans délai et sans condition des forces d'agression non invitées; quatrièmemen et finalement, l'interposition des troupes de l'ONU aux frontières de la République démocratique du Congo et des pays agresseurs.

Le peuple congolais et son gouvernement attendent donc du Conseil qu'il puisse obtenir, au cours de cette session extraordinaire, la fin de l'occupation d'une partie de notre territoire national par les armées d'occupation du Rwanda, de l'Ouganda et du Burundi, conformément aux prescrits de la résolution 1234 (1999), laquelle en son point 2, énonce :

> «*Déplore* que les combats se poursuivent et que des forces d'États étrangers demeurent en République démocratique du Congo dans des conditions incompatibles avec les principes de la Charte des Nations Unies et *demande* à ces États de mettre fin à la présence de ces forces non invitées et de prendre immédiatement des mesures à cet effet».

Avec nos alliés de la SADC, nous sommes actuellement en train de faire respecter le principe de maintien de l'intégrité territoriale de notre pays. Nous ne le faisons pas avec de mauvaises intentions à l'égard de nos voisins bien que ces derniers occupent une grande partie de notre territoire.

Rappelons d'abord qu'aux paragraphes 3 et 4 de son article 2, la Charte des Nations Unies fait obligation à ses membres de régler leurs différends internationaux par des moyens pacifiques. Elle leur demande aussi de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies. C'est la Charte des Nations Unies qui le dit.

Dès notre arrivée au pouvoir, nous avions annoncé un programme politique de démocratisation, qui devait aboutir à l'organisation d'élections libres et transparentes dans les deux ans. Seule la guerre nous a empêché de pouvoir

réaliser entièrement ce programme, dont certaines étapes, notamment l'élaboration d'un projet de constitution par une Commission des réformes institutionnelles, la convocation d'une assemblée constituante, avaient déjà été lancées.

Quant à l'argument de la poursuite des Interhamwes et des autres groupes armés qui seraient présents sur notre territoire, autant dire tout de suite qu'il est aussi fallacieux que les précédents. J'aimerais tout simplement dire à cette assemblée que mon gouvernement ne peut pas s'allier et ne s'alliera jamais aux génocidaires. Nous condamnons le génocide qui a eu lieu au Rwanda en 1994 tout comme nous condamnons aussi avec force les massacres de centaines de milliers de femmes, enfants et vieillards au cours de notre lutte contre la dictature de Mobutu par mes anciens alliés, aujourd'hui envahisseurs de mon pays. Ils n'ont jamais répondu de cette responsabilité.

Par contre, les témoignages des prisonniers de guerre et des déserteurs rwandais, corroborés par les rapports de certaines organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme, dénoncent l'enrôlement et l'utilisation forcée, par les autorités de Kigali, des prisonniers et des adolescents hutus pour servir comme chair à canon dans sa guerre ignoble contre la République démocratique du Congo.

Qui n'a donc pas entendu parler des massacres de Kasika, Makobola, Ngweshe, Burinye, Kamituga, Kasala, Budi, Mwenga? Nous avons tous ici été témoins des combats à Kisangani, en territoire congolais, entre les agresseurs rwandais et leurs comparses ougandais — affrontements au cours desquels, outre les quelque 200 victimes congolaises qui y ont été dénombrées — les agresseurs ont détruit à dessein plus de 300 millions de doses de vaccin antipoliomyélite, faisant ainsi courir à plus de 6 millions d'enfants congolais des territoires occupés les risques d'une infirmité à vie.

Qui, ici, peut prétendre ne pas être au courant du pillage systématique des ressources congolaises du sol et du sous-sol auquel se livrent les occupants rwandais, ougandais et burundais puisque leur butin de bois, de diamant, d'or, de cobalt, de zèbres, est vendu au grand jour, partout, et dans certains des pays représentés ici aujourd'hui?

Nul n'est besoin de poursuivre cette énumération macabre des atrocités de toutes sortes commises hier et que continuent de commettre aujourd'hui les agresseurs de notre pays, encouragés en cela malheureusement par le silence de la communauté internationale.

La question essentielle est dès lors de se demander comment mettre fin d'urgence à cette situation d'humiliation impossible à supporter pour notre peuple? Tout le monde doit en effet prendre conscience qu'il est urgent aujourd'hui de mettre un terme à cette occupation illégale, qui constitue une violation flagrante, constante et perpétuelle de la Charte de l'ONU. Dans les circonstances actuelles, le Conseil de sécurité est-il encore fondé de s'appuyer uniquement sur l'Accord de Lusaka pour tenter de restaurer la paix en République démocratique du Congo? Ne sommes-nous pas en droit de nous interroger sur ce qu'il en est advenu aujourd'hui de l'immense espoir soulevé par la signature, le 10 juillet 1999, de l'Accord de cessezle-feu de Lusaka.

En ce qui nous concerne, nous avons signé l'Accord de Lusaka afin de retrouver la paix et la stabilité dans notre pays et dans la région des Grands Lacs. Nous sommes ici aujourd'hui pour voir dans quelle mesure cet accord peut être rendu plus efficace.

Nous avons proposé une solution qui vise à restaurer notre sécurité, celle de nos voisins et aussi le désir du peuple congolais de voir les forces non invitées partir de notre territoire comme stipulé par cet accord. Le peuple congolais a hâte de mettre en oeuvre l'initiative que j'ai lancée il y a près d'un an, celle du débat national. Cette initiative est maintenant ancrée dans l'Accord de Lusaka sous l'appellation de dialogue national.

Quelles sont donc les perspectives d'avenir pour notre pays et pour notre région des Grands Lacs? Dès notre avènement au pouvoir, nous avons entrepris différentes initiatives pour consolider la paix et la stabilité dans notre pays et dans notre région. Sur le plan intérieur, nous avons décrété une «révolution-pardon» à l'égard de tous les anciens dignitaires du régime déchu, que nous avons appelés à se joindre à nous pour reconstruire notre pays. Pour mettre fin aux antagonismes ethniques à l'est de notre pays, nous avons mis en place une «commission de pacification», chargée d'entretenir le climat d'entente et de dialogue entre les communautés rivales. Au mois d'avril 1999, nous avons convoqué le débat national, en vue de permettre aux Congolais de dialoguer entre eux et de définir ensemble les principes sur la base desquels devra être construit l'ordre politique nouveau et démocratique. Nous avons décrété une amnistie générale permettant aux exilés politiques ainsi qu'aux prétendus rebelles de regagner le pays et de prendre part, à nos côtés, à sa reconstruction.

Sur le plan régional, convaincus du danger que représente pour la paix, la sécurité et le développement de notre région, l'existence de groupes armés incontrôlés, nous avons

organisé, avec l'appui des institutions spécialisées des Nations Unies, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement, au mois de mai 1998, une conférence sur la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs, qui n'est malheureusement pas arrivée à son terme, suite au boycottage de ceux qui nous agressent aujourd'hui.

Dans l'intérêt de la paix et du respect de nos engagements internationaux en matière de droits de l'homme, j'ai initié l'organisation d'un forum panafricain pour la démobilisation et la réinsertion sociale des enfants soldats, qui s'est tenu du 6 au 10 décembre avec la participation de 25 pays.

C'est cette volonté de paix, de respect des droits de l'homme et de démocratisation de notre pays qui nous a conduits à accepter, dans le cadre de l'Accord de Lusaka, la tenue du dialogue intercongolais, dont les objectifs sont les mêmes que ceux du débat national que nous avions convoqué au mois d'avril 1999, à savoir restaurer le peuple dans son rôle de souverain premier et de source unique de légitimité, définir la règle du jeu devant présider à l'exercice du pouvoir et tracer le cadre de fonctionnement des partis politiques. Il s'agit donc, en un mot, de préparer les bases de l'ordre politique nouveau et démocratique, dont notre peuple a été si longtemps privé.

Je voudrais préciser à ce sujet, que dans l'entendement de notre peuple, le dialogue intercongolais n'est pas autre chose que j'ai dit plus haut. Le Gouvernement encourage les initiatives des confessions religieuses congolaises qui se proposent d'organiser ce 21 février 2000, des consultations nationales en vue du dialogue national et nous invitons la communauté internationale à les soutenir dans leur démarche.

Nous sommes résolus à travailler avec tout homme qui croit aux mêmes valeurs de démocratie et de développement, pour sortir notre pays et notre région des Grands Lacs de la misère, de l'insécurité, de l'instabilité et de la guerre.

Nous appelons notre honorable institution à persuader nos agresseurs sur la nécessité pour eux de fournir des efforts similaires, en vue de la pacification intérieure de leur pays, condition sine qua non de l'instauration de la paix dans notre région. C'est pourquoi, nous nous réjouissons de l'intégration de notre initiative d'organiser une conférence internationale sur les Grands Lacs dans la résolution 1234 (1999).

En ce qui me concerne, je suis prêt à commencer le dialogue national aujourd'hui. Ainsi donc, le peuple congolais et moi-même, attendons l'arrivée prochaine à Kinshasa du nouveau Facilitateur, l'ancien Président du Botswana, M. Ketumile Masire. Nous tenons à lui assurer notre soutien et nous l'encourageons à se mettre en contact avec les confessions religieuses et tous ceux qui cherchent la paix afin qu'ensemble ils puissent baliser la voie pour la tenue du dialogue national.

Nous avons certainement besoin de l'ONU, bien qu'à l'avènement de notre indépendance nous ayons eu une mauvaise expérience avec elle. Nous reconnaissons qu'entre-temps l'ONU dont nous sommes tous membres a presque 40 ans d'expérience dans le domaine du maintien de la paix.

Quant à moi, je voudrais publiquement exprimer mon soutien à la Mission d'observation des Nations Unies dans mon pays et au Représentant spécial du Secrétaire général. Nous avons connu quelques difficultés et malentendus au début, en ce qui concerne leur déploiement. C'est ainsi que je souhaite rassurer le Conseil de sécurité et le Secrétaire général en affirmant que mon gouvernement fera de son mieux pour garantir leur sécurité et le soutien aux membres de la Commission militaire mixte quand celle-ci s'installera à Kinshasa. Je tiens à réitérer d'une manière solennelle que tout Congolais qui souhaite venir à Kinshasa pour assister au dialogue national pourra le faire en toute sécurité.

Mon gouvernement et moi ne cherchons rien d'autre que la paix et la stabilité en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs. Nous cherchons aussi l'instauration du système basé sur les principes démocratiques et une prospérité basée sur une bonne gestion économique et une bonne gestion des ressources importantes de notre pays. Au nom de mon gouvernement et du peuple congolais, j'aimerais exprimer nos remerciements les plus sincères au Président et aux membres du Conseil de sécurité et au Secrétaire général de l'ONU pour nous avoir donné l'occasion de nous rencontrer, cela dans le but de retrouver la paix et la justice pour mon peuple.

À tous les membres du Conseil de sécurité, je réitère, encore une fois, le plein respect par mon pays des principes de la Charte des Nations Unies à laquelle nous sommes tous liés.

Et à mes amis les chefs d'État ici présents, j'aimerais dire en toute sincérité que vous pouvez compter sur moi et ma délégation pour discuter ouvertement et sérieusement des voies et moyens de mettre fin à cette guerre tragique pour qu'ensemble, nous puissions construire une région dans laquelle nos peuples peuvent vivre dans la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de la République démocratique du Congo de sa très importante déclaration; et je suis très sensible au fait qu'il soit venu aux États-Unis pour ce débat sur son pays. Je le remercie beaucoup des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence américaine.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. José Eduardo dos Santos, Président de la République d'Angola.

Président dos Santos (Angola) (*parle en portugais, texte anglais fournit par la délégation*) : J'aimerais remercier le Conseil de m'avoir invité à prendre part à cette séance du Conseil de sécurité consacrée à l'analyse de la situation en République démocratique du Congo.

À un moment où nous pensions qu'avec la fin de ladite guerre froide, le monde s'engagerait dans une nouvelle ère de paix et de coopération pour le développement, des événements ont commencé à se produire en Afrique, trompant bon nombre de nos attentes. Des conflits locaux se sont élargis et la situation économique et sociale dans de nombreux pays a commencé à se détériorer. Nous avons également été témoins de l'apparition d'autres problèmes, tels que la criminalité transnationale, le trafic de drogues et l'intolérance sous toutes ses formes, en particulier l'intolérance ethnique ou religieuse.

C'est précisément pour discuter de l'un de ces conflits — le conflit en République démocratique du Congo — que nous sommes ici aujourd'hui réunis. L'intensification et l'escalade de ce conflit menace d'impliquer de plus en plus de pays voisins. Ce pays, l'un des plus vastes d'Afrique, est extrêmement riche en ressources naturelles. Il a une population de plus de 50 millions d'habitants et partage des frontières communes avec neuf autres pays. Pendant de nombreuses années, il fut dirigé par un régime dictatorial qui transforma le pays en une base permanente d'agression et de déstabilisation dirigée contre tous les autres pays de la région, et plus particulièrement l'Angola.

La mauvaise gouvernance, l'oppression et l'échec du système économique ont exposé le pays au discrédit auprès de la communauté internationale et entraîné une situation interne chaotique qui a forcé des centaines de milliers de ses citoyens à émigrer vers les pays voisins, forçant ces pays à renforcer la surveillance et la protection de leurs frontières. Lorsque l'opposition politique interne s'est organisée pour affronter le régime, certains de ses membres ont décidé de mener une lutte armée de libération nationale à partir de la région orientale. Tous les pays touchés ont soutenu les forces de libération et du changement pour la mise en place de la démocratie. L'Angola, bien entendu, s'est associé à cet effort régional, aux côtés du Rwanda et de l'Ouganda.

Dans ce contexte, l'Angola a dû, peu de temps après, assumer le rôle d'allié stratégique pour mener la guerre et le processus politique qui ont conduit à la victoire du peuple congolais contre la dictature. Lorsque le nouveau Gouvernement a été institué et que ce qui était alors appelé le Zaïre est devenu la République démocratique du Congo, l'espoir de tous les Congolais a resurgi. En tenant compte de la situation chaotique qui prévalait et du lourd héritage reçu, on avait supposé que son peuple et la communauté internationale accorderaient au Gouvernement une période de grâce pour lui permettre de réétablir la paix, de réorganiser le système politique et économique et de mobiliser la société afin de renforcer l'unité nationale et reconstruire le pays.

Mais rien de tout cela n'est arrivé. En moins d'un an, l'Angola a été surpris par l'éclatement d'une nouvelle guerre dans le pays et, une fois de plus, a été contraint d'intervenir pour éviter des effusions de sang et pour limiter la menace d'escalade de cette nouvelle guerre à ses frontières. Dès que la menace à sa propre sécurité fut éliminée, ainsi que celle de la désintégration de ce pays frère, l'Angola a, par le biais du dialogue et de la concertation régionale, immédiatement cherché à se joindre aux efforts de recherche d'une solution au conflit interne de la République démocratique du Congo.

Le Gouvernement angolais a, par conséquent, approuvé les résultats de la réunion de Pretoria, ainsi que les principes adoptés au sommet de Victoria Falls qui s'est tenu au Zimbabwe. Malheureusement, ces principes n'ont pas été entièrement incorporés dans les Accords de Lusaka de juillet et août 1999. L'omission du principe selon lequel la légitimité et l'autorité de l'actuel Gouvernement et du Président de la République démocratique du Congo devraient être reconnues, laisse place à une certaine confusion et incertitude. Un gouvernement qui n'a pas été vaincu par les armes ne peut accepter de capituler à la table des négociations.

Ces accords offrent un processus militaire et politique débouchant sur une solution au conflit en République démocratique du Congo. Toutefois, le problème essentiel est qu'ils limitent dans une certaine mesure la souveraineté du pouvoir institué et le mettent sur un pied d'égalité avec les forces qui s'y opposent par des moyens illégaux et violents. En même temps, l'agression externe est traitée avec beaucoup de complaisance.

Il importe également de reconnaître que depuis la signature de ces accords, des changements significatifs se sont produits dans la région. Cette nouvelle situation a permis de mieux comprendre les différents liens existants entre les forces rebelles dans la région et, en même temps, de créer de meilleures conditions pour une résolution rapide du conflit en République démocratique du Congo. C'est la raison pour laquelle l'ONU non seulement garantit les activités prévues dans les accords — à savoir le désarmement et la démilitarisation des forces rebelles —, mais aussi a la responsabilité particulière et immédiate de s'interposer et de séparer les belligérants afin de renforcer le cessez-le-feu et d'éviter de nouvelles violations. À cet effet, nous demandons que l'ONU agisse rapidement en envoyant des forces de maintien de la paix et en augmentant l'appui financier et logistique.

Afin de rendre les Accords de Lusaka opérationnels et d'accélérer leur mise en application, permettez-moi de faire les suggestions suivantes.

Le désarmement des forces rebelles devrait être accéléré et une seule armée nationale devrait être constituée. L'autorité de l'actuel gouvernement doit être reconnue en tant que gouvernement de transition qui conduira le pays aux élections législatives et à l'élection présidentielle, sous le contrôle de la communauté internationale.

Les garanties en matière de sécurité doivent être assurées pour l'installation des dirigeants rebelles dans la capitale du pays et leur intégration dans le processus de transition politique. Un débat national, ou un dialogue national — comme on l'appelle ici — doit porter sur la discussion d'une constitution provisoire de la République, de la loi électorale et de mécanismes d'inscription des électeurs, ainsi que des règles régissant l'action des partis politiques. Les nouvelles institutions doivent commencer à fonctionner dès que des élections seront organisées. Le Parlement élu doit jouer le rôle d'Assemblée constituante, chargée d'approuver la Constitution finale de la République.

Le conflit des Grands Lacs se poursuit; il est étroitement lié à l'évolution de la situation en République démocratique du Congo, où le cessez-le-feu a été constamment violé et où les forces rebelles n'ont pas encore été désarmées en raison du manque de confiance entre les parties. En outre, les moyens de désarmer les forces Interahamwe, comme le prévoient les Accords de Lusaka, restent à préciser. Ces accords négligent d'offrir des garanties politiques à ces diverses actions.

Je pense qu'il est également indispensable d'atteindre un accord politique interne pour le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi. Cela permettrait de résoudre la question des Grands Lacs. De ce fait, l'ONU devrait s'attacher à la recherche d'une solution pacifique et démocratique à cette crise et la traiter avec le même sérieux que d'autres crises dans d'autres régions du monde. Il y a trois ans, nous avions accueilli avec satisfaction les propositions du Secrétaire général sur l'Afrique. Ces propositions comportaient un programme d'actions concrètes visant à prévenir et résoudre les conflits régionaux et à accélérer le développement des pays africains au cours des 10 années suivantes, accordant priorité à la santé et à l'éducation des nouvelles générations, parmi d'autres mesures ambitieuses destinées à instaurer une bonne gouvernance et à renforcer les institutions démocratiques.

Nous avons la certitude qu'à la fin de ces réunions et grâce à la sagesse et au bon sens des membres, des mesures tangibles seront prises pour affirmer et consolider la paix et la stabilité en République démocratique du Congo et dans toute la région de l'Afrique centrale, y compris la région des Grands Lacs.

Madame la Présidente, je vous souhaite plein succès durant votre présidence.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de la République d'Angola de son intervention et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence des États-Unis.

Je donne la parole à S. E. M. Robert G. Mugabe, Président de la République du Zimbabwe.

M. Mugabe (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, nous sommes heureux de vous voir présider cette série de séances spéciales du Conseil de sécurité sur l'Afrique consacrées à la situation en République démocratique du Congo. Nous nous souvenons avec satisfaction de la réunion extraordinaire du Conseil de sécurité traitant de l'Afrique, en 1997, sous la présidence de votre pays et que vous aviez présidée. Nous nous félicitons de l'intérêt que votre pays continue d'accorder aux problèmes concernant l'Afrique.

Nous souhaitons également remercier tous les membres du Conseil de sécurité qui ont activement appuyé la tenue de cette séance particulière, consacrée exclusivement à la quête de la paix en République démocratique du Congo. Le Secrétaire général, M. Kofi Annan, mérite notre gratitude pour ses nombreux rapports et recommandations présentés au Conseil de sécurité sur la nécessité d'instaurer la paix en

République démocratique du Congo. Enfin, nous prenons tous acte des efforts et de l'énergie de l'Ambassadeur Richard Holbrooke, qui ont permis la tenue de cette séance sur l'Afrique. Nous le remercions des efforts qu'il a déployés pour que cette séance ait effectivement lieu.

Dans le cadre du «mois de l'Afrique», le Conseil de sécurité a délibéré du fléau du VIH/sida en Afrique, que vous avez identifié à juste titre comme une menace à la sécurité de pays africains. Vous avez aussi débattu du sort pathétique des réfugiés et des personnes déplacées. J'ai appris que le Conseil de sécurité, avec autres institutions internationales telles que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), la Banque mondiale et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), ont convenu de la nécessité d'élaborer une stratégie efficace pour combattre ces fléaux dévastateurs en Afrique. Nous nous associons à vous dans cette croisade, Madame la Présidente, et nous demandons à tous de relever ce défi dans l'intérêt de l'humanité. Nos intérêts mutuels doivent nous inciter à reconnaître l'interdépendance de tous les humains et à mobiliser l'appui international contre le VIH/sida et pour l'allégement de la situation des réfugiés africains, y compris des personnes déplacées dans leur propre pays.

En outre, nous prenons acte du fait que le Conseil a déjà examiné les questions urgentes de l'Angola et du Burundi. Mais, aujourd'hui, le Conseil se réunit en séance spéciale consacrée à la préservation de l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo, comme cela est stipulé au Chapitre I, Article 2, de la Charte de l'ONU. En tant que dirigeants africains de la région et en tant qu'acteurs clefs dans un conflit affectant non seulement la région des Grands Lacs, mais aussi les pays de l'Afrique australe — conflit découlant de la violation des postulats sacrés de la Charte de l'ONU et qui a jeté des frères les uns contre les autres, entraînant la mort et les souffrances indescriptibles de centaines de milliers d'innocents, surtout de femmes et d'enfants —, nous sommes là pour dire notre attachement à un règlement pacifique de la crise en République démocratique du Congo et pour exhorter le Conseil de sécurité à nous aider à rétablir la paix dans ce pays.

Madame la Présidente, je voudrais d'abord dire catégoriquement que les forces alliées de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) n'ont aucune ambition territoriale ou autre ambition cachée en République démocratique du Congo. Nous y sommes à l'invitation du gouvernement souverain de ce pays et conformément aux décisions de la SADC sur la sécurité collective. En fait, notre objectif de défense — l'objectif de défense des alliés — est appelé «Légitimité souveraine». Nous y sommes donc pour faire respecter l'un des principes les plus fondamentaux de la Charte de l'ONU, à savoir le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États et la non-ingérence dans les affaires internes d'un pays souverain.

Il n'est pas nécessaire de rappeler au Conseil que c'est pour défendre ces mêmes principes fondamentaux que la communauté internationale s'est volontiers lancée dans une guerre dans le Golfe il y a quelques années seulement. Comme on le sait bien, mon pays assumait la présidence du Conseil lorsque cette décision d'importance capitale a été prise. Ce sont les mêmes principes fondamentaux de la Charte que le Conseil a reconnus dans sa résolution 1234 (1999) et qu'il s'est engagé à défendre et à protéger en République démocratique du Congo. Malheureusement, il n'a pas été fait grand chose depuis pour les mettre en oeuvre.

Comme nous l'avons dit à de nombreuses reprises, les États alliés de la SADC sont attachés à la paix en République démocratique du Congo et dans l'ensemble de la sous-région. La guerre en République démocratique du Congo est une véritable tragédie pour nous tous dans cette région. C'est une guerre qui n'aurait jamais dû avoir lieu. Nous reconnaissons qu'elle aurait pu être évitée s'il y avait eu suffisamment de consultations dans la région. Nous avons tiré des leçons de cette tragédie. C'est pourquoi dès le début du conflit, les États alliés de la SADC ont prôné le dialogue comme moyen de règlement. Pour parvenir à cet objectif de paix, plusieurs sommets ont été organisés — à commencer par celui de Victoria Falls qui s'est tenu les 7 et 8 août 1998, suivi par plusieurs autres, à Pretoria le 23 août 1998, à Durban en septembre 1998, et de nouveau à Victoria Falls les 7 et 8 septembre 1998 — qui ont abouti à la cérémonie de signature de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka le 10 juillet 1999.

Alors même que nous combattions en République démocratique du Congo, nous n'avons jamais cru que ce conflit pouvait être réglé par la seule force des armes. Il a toujours été clair pour nous que les négociations étaient, en fin de compte, la voie logique et sensée à suivre pour résoudre ce conflit. L'Accord de paix de Lusaka est une illustration de la sagesse des parties au conflit qui ont choisi le dialogue plutôt que les armes pour parvenir à un règlement. Certains membres de la région ont fait une grave erreur en provoquant ce conflit en premier lieu. Mais tous les membres font aujourd'hui preuve de courage, de clairvoyance et de sagesse pour négocier une fin au conflit. Nous sommes donc venus ici pour demander au Conseil de

sécurité, qui est le garant de la paix et de la sécurité dans le monde, d'assumer son rôle et ses responsabilités en envoyant sans délai des observateurs et des casques bleus en République démocratique du Congo. Jusqu'à présent, nous sommes déçus de constater que le Conseil de sécurité a été lent et a hésité à saluer et à appuyer notre accord de paix régional.

Les mois qui se sont écoulés depuis la signature de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka ont été des plus pénibles car ils ont mis en évidence les risques qu'entraîne tout retard dans l'intervention du Conseil à l'appui du processus de paix au Congo. Dans une situation marquée par l'absence d'observateurs pendant des mois, on attendait des troupes et de leurs commandants sur le terrain qu'ils comptent sur la bonne foi de leurs anciens adversaires, qu'ils soupçonnaient d'être rusés et habiles, comme sont entraînés à l'être tous les praticiens de l'art de la guerre. Dans une telle situation, il est inévitable que les commandants s'efforcent de faire leur possible pour s'assurer que leurs hommes ne sont pas exposés à des raids, ou encore ne risquent pas d'être encerclés ou pris de vitesse par la partie adverse. Tout mouvement de troupes d'une partie est considéré comme une menace par l'autre et certains de ces mouvements ont parfois entraîné des violations de l'Accord de cessez-le-feu. Bien que cela soit regrettable, nous, les parties à l'Accord, avons fait preuve de la plus grande retenue malgré les nombreuses violations qui ont eu lieu dans le contexte d'un accord de cessez-le-feu non supervisé et non surveillé. De fait, il n'y a pas eu de reprise d'une guerre à grande échelle et l'Accord reste largement en vigueur, tout comme les éléments importants continuent, malgré des ressources limitées, d'être mis en oeuvre par les parties.

La Commission militaire mixte, qui a été créée comme prévu par l'Accord, fonctionne également malgré le manque de ressources. Elle est maintenant implantée dans quatre régions, comme l'a dit le Président Chiluba, et a des quartiers généraux dans trois d'entre elles : Kabinda, Boende et Lisala. Elle a mis au point des programmes portant sur des activités essentielles telles que le retrait des troupes étrangères, le désarmement des groupes armés, le dégagement des forces, la libération des prisonniers et l'ouverture de couloirs humanitaires. Le Comité politique au niveau ministériel, autre institution prévue par l'Accord de Lusaka, a été mis en place et s'est souvent réuni pour s'acquitter de ses responsabilités importantes consistant à guider le processus de paix.

À sa dernière réunion, qui s'est tenue à Harare les 17 et 18 janvier, le Comité a pris des décisions très importantes visant à encourager le processus de paix. Premièrement, il a notamment réaffirmé que l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka restait fondamentalement une base de règlement du conflit en République démocratique du Congo. Deuxièmement, il a de nouveau engagé solennellement toutes les parties envers l'Accord de Lusaka et envers le strict respect des dispositions de celui-ci. Troisièmement, il a fixé le 18 janvier 2000 comme date à laquelle les parties à l'Accord ont réaffirmé — c'est-à-dire ont renouvelé — leur engagement envers l'Accord. Cette décision a pour effet de remplacer le «jour J» de tous les arrangements préalables par ce «jour de la réaffirmation» pour toutes les tâches qui restent à effectuer conformément à l'Accord. C'est là une décision importante vu les difficultés qui s'étaient présentées pour établir le «jour J» du processus de paix de Lusaka, puisque les différentes parties avaient signé l'Accord de cessez-le-feu à des dates différentes.

Outre les institutions déjà mentionnées, il convient de souligner la nomination récente de notre frère, S. E. Sir Ketumile Masire, ancien Président du Botswana, en tant que facilitateur ayant pour mission de promouvoir le dialogue national congolais — un aspect crucial de l'Accord de paix de Lusaka. Ces questions ainsi que de nombreux autres points cruciaux sont aujourd'hui réglés. Nombre de ces réalisations ont été financées en grande partie par les ressources des belligérants et de donateurs. Certains donateurs ont promis d'appuyer ces efforts et nous les en remercions. Nous demandons maintenant instamment à ceux qui ont fait ces promesses et ne les ont pas encore honorées de le faire, et à ceux qui n'ont pas encore promis de contribution d'envisager de le faire.

En tant que partenaires dans les efforts de paix en République démocratique du Congo, nous, les pays de la région, sommes déçus par la manière, qui nous paraît léthargique, dont le Conseil de sécurité a réagi à notre appel à l'aide et à l'action urgente. À ce jour, après des mois de tergiversations et de réticence, il semble que le Conseil ne soit pas plus disposé à déployer une force de maintien de la paix si nécessaire et tant attendue au Congo.

Ce que nous avons qui se rapproche le plus du programme d'action tant souhaité est la décision récente du Conseil de sécurité qui autorise le Secrétaire général à «prendre les mesures administratives nécessaires à l'équipement de jusqu'à 500 observateurs militaires des Nations Unies, en vue de faciliter les futurs déploiements ... des Nations Unies...» (*résolution 1279 (1999) par. 9*). Nous disons, «oui, c'est là une bonne intention, mais elle n'est suivie d'aucune action». L'examen des décisions et des mesures prises jusqu'à présent par le Conseil de sécurité

donne l'impression déprimante qu'on a passé trop de temps à faire le diagnostic de la situation alors que l'on connaît déjà le remède à administrer. Dans ces conditions, lorsqu'on considère la rapidité avec laquelle les questions du Kosovo ou de la Bosnie ont été traitées, l'Afrique se sent victime de marginalisation, de négligence et, je dirais même, de ségrégation.

Madame la Présidente, quand l'Ambassadeur Holbrooke s'est rendu au Zimbabwe, nous avons soulevé la question de ce qui nous semblait revenir à l'application de critères différents dans la manière dont le Conseil de sécurité traite les problèmes de l'Afrique. En ce qui concerne la République démocratique du Congo, nous avons souligné qu'en raison de l'ampleur de la tragédie humaine dans ce pays, aucun d'entre nous ne pouvait se permettre de n'offrir qu'un engagement de façade; nous avons dit que des actes crédibles étaient essentiels. Nous avons dit à M. Holbrooke que certains membres du Conseil de sécurité semblaient prendre une position commune contre l'indépendance souveraine et l'intégrité territoriale de la République du Congo, ou du moins être favorables à ceux qui veulent les refuser à ce pays. Néanmoins, on a nous assurés que votre grand pays, les États-Unis, n'accepteraient jamais d'actes qui violeraient les accords internationaux. On nous a dit que vous étiez préoccupée du fait que l'ONU avait commis des erreurs par deux fois en Afrique, en Somalie et au Rwanda, et que, par conséquent, elle devait faire preuve de prudence.

Nous avons pris acte de ces arguments, mais nous disons maintenant que le moment est venu d'agir rapidement si le Conseil de sécurité souhaite véritablement encourager le processus de paix en République démocratique du Congo. Tout nouveau retard ne peut que nuire aux objectifs de la paix dans ce pays. S'il est sage de prêter attention aux leçons de l'histoire, celles-ci ne doivent pas nous paralyser. Le Conseil de sécurité a encore une occasion unique de se racheter et de restaurer la foi en l'ONU parmi la population de la République démocratique du Congo en particulier et de l'Afrique en général. Souvenons-nous que le Congo a été trahi dans les années 60 lorsque le dirigeant nationaliste congolais, Patrice Lumumba, est mort tragiquement et que la chance d'instaurer la paix et d'édifier la nation a été réduite à néant parce que le Conseil de sécurité avait abdiqué ses responsabilités à l'époque, comme il le fait aujourd'hui.

Je demande instamment à cet organe d'entendre l'appel du peuple de la République démocratique du Congo. Aidons-le à se dégager des grandes épreuves qui l'ont frappé. Notre présence ici en tant que dirigeants africains, a éveillé leurs espoirs et, si ces espoirs sont réduits à néant, il leur sera fait un mal irréparable.

Le peuple de la République démocratique du Congo attend avec impatience une décision hardie de notre part afin de pouvoir repousser le spectre de la désintégration nationale. Il aspire à l'unité de son pays afin de pouvoir bannir la haine, qui fomente les luttes civiles. Il a hâte de tirer parti de son indépendance et de sa liberté pour atteindre les objectifs socioéconomiques et les idéaux démocratiques essentiels au développement de son pays.

Ce que le peuple de la République démocratique du Congo attend maintenant de cette réunion du Conseil de sécurité et que les pays de la région attendent également, ce n'est pas d'entendre encore parler d'envoyer des observateurs dans son pays, mais que le Chapitre VII de la Charte soit invoqué et que des forces de maintien de la paix soient envoyées d'urgence pour maintenir la paix. Le Conseil observe la situation en République démocratique du Congo de loin depuis trop longtemps. Il doit maintenant aller dans ce pays et essayer de maintenir la paix. Le message est qu'il faut des forces de maintien de la paix en cette heure même.

Convenons d'envoyer ce message d'espoir au peuple congolais. Je veux assurer le Conseil de la détermination de mon pays de faire tout ce qui est en son pouvoir pour lui donner la possibilité d'oeuvrer en faveur de son destin, à l'abri de l'agression et de l'ingérence dans ses affaires intérieures.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de la République du Zimbabwe de sa déclaration très importante et constructive et de sa manière de parler, comme toujours très directe, que j'apprécie beaucoup. Je le remercie également de ses paroles aimables à l'égard de la présidence américaine.

Je donne maintenant la parole à M. Yoweri Kaguta Museveni, Président de la République de l'Ouganda.

Le Président Museveni (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord me faire l'écho des félicitations que ma délégation vous a déjà adressées, à vous ainsi qu'à votre pays qui assume la présidence du Conseil de sécurité pour le premier mois de ce nouveau millénaire. Je voudrais également rendre hommage à votre initiative, appuyée par le Conseil, de donner la plus haute priorité à l'examen des questions africaines ce mois-ci.

Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration incisive et de son rapport sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo. Ce rapport devrait permettre de centrer la discussion de la question dont le Conseil est saisi aujourd'hui.

À mon avis, il ne convient pas en cette occasion de nous attarder sur l'historique de la situation regrettable régnant au Congo, qui a rendu la situation politique et en matière de sécurité si précaire et fragile dans la région des Grands Lacs. Depuis que le conflit en République démocratique du Congo a commencé en 1995, j'ai fait catégoriquement connaître la position de l'Ouganda sur le conflit. J'ai également envoyé deux envoyés spéciaux — notre Premier Ministre et notre Ministre des affaires étrangères — au Conseil de sécurité pour qu'ils discutent des questions en jeu.

Je voudrais donc simplement redire que l'Ouganda et, en fait, les autres pays voisins de la République démocratique du Congo ont des préoccupations bien légitimes en matière de sécurité qui ont heureusement été reconnues par la région dans l'Accord de Lusaka et également par la communauté internationale. En fait, la réunion des Ministres des affaires étrangères et des Ministres de la défense qui a eu lieu à Lusaka, en Zambie, du 14 au 16 janvier 1999 a mis en place un comité sur les problèmes de sécurité de la République démocratique du Congo et des pays voisins dont le mandat comprenait l'élaboration d'un mécanisme destiné à répondre pleinement et de manière satisfaisante à ces préoccupations.

Deuxièmement, notre région qui venait d'être témoin d'un génocide horrible en 1994, au Rwanda, était au bord d'une autre catastrophe de proportion épouvantable à la suite des retombées consécutives à la chute des régimes meurtriers des Présidents Habyarimana, du Rwanda, et Mobutu, du Zaïre, aujourd'hui disparus. Les événements qui ont suivi et qui ont opposé nos armées sont bien connus du Conseil.

Troisièmement, le Conseil de sécurité doit avoir conscience du rôle terroriste joué par le régime islamique du Soudan, qui utilise parfois le territoire de la République démocratique du Congo, avec ou sans la coopération de Kinshasa, pour déstabiliser les pays voisins.

La situation en Afrique centrale a malheureusement divisé pour la première fois les anciens combattants anticolonialistes pour la liberté de l'Afrique. C'est un épisode très regrettable de notre histoire, auquel nous devons résolument mettre fin.

Les Africains ne sont pas de nouveaux acteurs sur la scène politique internationale. Nous avons lutté contre l'injustice et l'oppression sur un front uni pendant de nombreuses années. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons apposé notre signature à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka qui représente un plan concret pour mettre fin aux tristes événements qui ont marqué notre région. Nous prenons cet accord très au sérieux et demandons à toutes les parties de faire de même.

J'ai déclaré auparavant et je réaffirme que l'Accord de Lusaka mérite tout notre appui car cet accord prend en considération de manière globale toutes les préoccupations légitimes de chacune des parties en matière de sécurité. Il traite des problèmes internes et persistants du Congo depuis l'époque de Mobutu. Deuxièmement, il tient compte des préoccupations des États voisins, y compris de l'Ouganda. Troisièmement, et cela est le point le plus important, il rétablit l'unité de l'Afrique. Et enfin, il promet paix et prospérité à notre région, car sa pleine mise en oeuvre nous permettra alors de tourner notre attention vers les questions de développement national et régional. C'est pour toutes ces raisons que nous nous opposerons à toutes les parties qui feraient preuve d'un esprit aventureux et violeraient cet accord. Je saisis cette occasion pour réitérer l'appui total et sans équivoque de l'Ouganda à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka.

Je sais que mes collègues ont à diverses reprises mentionné les points forts de l'Accord de Lusaka. Je voudrais toutefois répéter certains de ces points afin que le Conseil en tienne compte dans l'élaboration de ses plans pour l'avenir.

L'Accord prévoyait un cessez-le-feu et le désengagement des forces et, comme je l'ai mentionné auparavant, un Comité politique a été mis sur pied pour préciser les détails du cessez-le-feu et les modalités de sa mise en oeuvre. Nous demandons instamment à la communauté internationale d'appuyer le travail de cette équipe afin que les activités du Comité soient coordonnées avec celles de la Mission de l'ONU dès lors qu'une présence internationale unifiée et dûment constituée aura fait l'objet d'un accord.

Les préoccupations des pays voisins et celles du Congo en matière de sécurité ont été reconnues et un comité a été établi pour résoudre la question de la déstabilisation des États voisins par des éléments opérant à partir du territoire congolais. À cet égard, nous approuvons la recommandation du Secrétaire général selon laquelle il est essentiel de créer les conditions d'une paix durable dans la sous-région pour garantir la sécurité des frontières des États concernés, leur

intégrité territoriale et la jouissance à part entière de leurs ressources naturelles, et de convoquer en temps voulu une conférence régionale sur la paix et la sécurité dans la région.

Je considère donc que le fait de parler constamment de l'intégrité territoriale du Congo est une tentative de détourner notre attention, car ce n'est pas là le problème. Il ne s'agit pas de l'intégrité territoriale du Congo. Mon pays est en faveur de l'intégrité territoriale de tous les pays en Afrique, ce n'est donc pas de l'intégrité territoriale du Congo qu'il s'agit. Il n'a jamais été question de cela tout au long de ce conflit.

Voilà quel est le problème. Il est important que le Conseil de sécurité se souvienne que depuis 1960, environ 1,2 million de Rwandais, 400 000 Burundais, 800 000 Ougandais et de nombreux Congolais ont été sommairement exécutés par les régimes fascistes de Kayibanda et d'Habyarimana, anciens dirigeants du Rwanda, par Michombero, du Burundi, par Idi Amin, le monstre ougandais, et par Mobutu. Voilà quel est le problème — et non pas l'intégrité territoriale du Congo, non pas tous ces arguments qui sont avancés et qui sont de faux problèmes.

Au cours du siècle qui vient de prendre fin, seuls l'Allemagne de Hitler et le Cambodge de Pol Pot peuvent rivaliser avec notre région pour ce qui est des atrocités. Nous n'avons pas d'autre concurrent, sauf l'Allemagne de Hitler, où 6 millions de personnes ont été tuées, et le Cambodge de Pol Pot. Ils sont les seuls à nous avoir égalés. En fait, l'être humain est la forme la plus noble de la création divine en termes d'intelligence. C'est pourquoi les patriotes de la région ont catégoriquement réfuté l'affirmation selon laquelle près de 2,5 millions de citoyens des pays de la région des Grands Lacs ont été sommairement exécutés de 1959 jusqu'à nos jours. Nous ne nous laisserons pas tuer sans résister. Nous ne sommes pas des poulets qui nous laisserons égorger par des acteurs politiques déments. Nous espérons que la communauté internationale pourra nous appuyer à cet égard. C'est la raison pour laquelle le Conseil de sécurité a été créé.

On a fait circuler une autre idée fausse en parlant de l'agression contre le Congo. Je n'avais pas l'intention d'entrer dans ces détails; en fait, cela n'était pas prévu dans mon discours. Mais puisque quelqu'un en a parlé, je n'ai d'autre choix que d'y répondre.

Nous avons dû lutter contre le régime de Mobutu en 1996 parce qu'il menaçait de déboucher sur un autre holocauste dans notre région et de provoquer un nouveau génocide au Rwanda. Nous avons lutté contre le régime de Mobutu et nous avons soutenu M. Kabila, qui est assis ici avec nous. Lorsque nous l'avons appuyé, il ne nous a pas traités d'agresseurs. Lorsque nous avons soutenu M. Kabila et que nous nous sommes opposés à M. Mobutu, nous n'éprouvions pas de la haine pour M. Mobutu ni de l'amour pour M. Kabila. Nous devions nous défendre, c'est tout. Malheureusement, lorsque M. Kabila a pris la tête du Gouvernement, il a oublié nos problèmes initiaux et la raison pour laquelle nous l'avions soutenu. Il y a là un manque de logique. Alliés d'aujourd'hui, agresseurs de demain. Je ne pense pas que cela soit logique.

Aux termes de l'Accord de Lusaka, les groupes de l'opposition au Congo devraient participer au processus de paix pour garantir leur coopération active à sa mise en oeuvre. Nous espérons qu'une force de maintien de la paix internationale sera déployée en tant que force d'interposition au Congo sous les auspices de l'ONU. Nous proposons donc que cette mission des Nations Unies au Congo soit établie en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies afin qu'elle puisse s'atteler efficacement aux questions du désarmement, de démobilisation et de protection des civils.

Nous souhaitons que toutes les troupes étrangères se retirent conformément à un calendrier qui, aux termes de l'Accord de Lusaka, devra être arrêté par l'ONU et l'Organisation de l'unité africaine (OUA), sous la supervision de la force d'interposition de l'ONU. Cet aspect implique la coopération active de toutes les parties à l'Accord de Lusaka, notamment en ce qui concerne l'obligation de garantir la sécurité du personnel de l'ONU et du personnel associé. Je voudrais à cette occasion assurer le Conseil de la coopération totale de l'Ouganda.

Nous espérons également qu'une conférence nationale rassemblant tous les acteurs politiques congolais sera organisée dès que possible avec l'aide de l'OUA et du nouveau Facilitateur, Sir Ketumile Masire, pour définir l'avenir politique du Congo. L'Ouganda approuve la nomination de l'ancien Président Masire en tant que Facilitateur et la reconduction du Président Chiluba à Maputo en tant que coordonnateur du processus de paix.

M. Holbrooke (États-Unis d'Amérique) assume la présidence.

Nous reconnaissons bien sûr qu'il s'agit là d'entreprises énormes et complexes. Mais en renouvelant et en renforçant, comme nous venons de le faire, notre engagement à les appliquer, nous devrions avoir fait le premier pas

concret en avant. Nous, dirigeants de la région, devons montrer que nous prenons les rênes de cette entreprise. C'est à mon avis notre rôle ici. Toutefois, comme je l'ai déjà mentionné, la communauté internationale doit également faire clairement et concrètement preuve de son soutien aux efforts que nous conduisons au niveau de l'Afrique.

Les événements survenus récemment dans toutes les régions du monde ont clairement montré que les conflits et les guerres ne sont pas un phénomène exclusivement africain. Ils peuvent surgir partout pour toutes sortes de raisons, dont la plus générale : l'attisement des haines raciales et ethniques. La réaction de la communauté internationale doit être équilibrée et non partiale.

Comme je l'ai déjà dit, une présence efficace des Nations Unies au Congo ne pourra être, en raison de la taille du pays et de la complexité de la situation, que de grande envergure et certainement coûteuse. Le Secrétaire général confirme ce point dans son rapport. Mais l'inaction, comme nous l'avons vu au Rwanda, serait trop effroyable, plus coûteuse encore et moralement répugnante. J'appelle le Conseil à agir maintenant pour éviter que ne se reproduise une situation aussi regrettable. L'Ouganda forme le voeu que le mandat de l'ONU découle du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, qui donne tous les moyens nécessaires à l'ONU pour s'acquitter pleinement de son rôle.

Je voudrais, pour terminer, Madame la Présidente, vous réaffirmer une fois de plus, ainsi qu'au Conseil, notre satisfaction que l'occasion nous soit donnée de discuter d'une priorité très importante et urgente qui hante l'Afrique depuis maintenant 40 ans — depuis l'assassinat de Patrice Lumumba en 1961. Nous sommes heureux de voir que ce débat se déroule ici, à l'ONU, et en particulier au Conseil de sécurité, qui a pour mandat principal le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ceci devrait marquer le début d'une nouvelle ère de réconciliation, de paix, de stabilité et de prospérité dans la région des Grands Lacs. Ce dialogue ne pouvait pas venir à un meilleur moment.

Mme Albright (États-Unis d'Amérique) assume de nouveau la présidence.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de la République de l'Ouganda de sa déclaration importante et forte, et des aimables paroles qu'il a adressées à la présidence américaine.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Pasteur Bizimungu, Président de la République du Rwanda.

Le Président Bizimungu (*parle en anglais*) : Je tiens à exprimer la satisfaction de mon pays face à l'initiative prise par la présidence actuelle du Conseil de sécurité de consacrer un peu de son temps et de son attention aux problèmes de l'Afrique. Notre participation personnelle à cette séance vient de la conviction que nous pouvons passer de la rhétorique aux mesures concrètes dans notre quête de solutions aux problèmes de l'Afrique.

Il y a exactement six ans, les débats sur les événements qui submergeaient mon pays, le Rwanda, étaient nombreux dans cette salle même et, de fait, au Secrétariat de l'ONU. Participant aux travaux du Conseil de sécurité de l'ONU en tant que Rwandais, je ne peux que réfléchir à ce qui a mené à la création de cet important organe. Lors de l'adoption de la Charte des Nations Unies à San Francisco en 1945, et de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide à Genève en 1948, la pensée commune était que nous ne laisserions jamais ces événements se reproduire.

Je ne m'étendrai pas sur ce qui n'a pas fonctionné à l'ONU au cours du génocide de 1994 au Rwanda, ou sur ce qui n'a pas fonctionné au Rwanda même. Je pense que l'histoire est bien connue. Il y en a d'ailleurs de nombreuses versions, ce qui a conduit le Secrétaire général à nommer une commission d'enquête indépendante pour qu'elle enquête sur les mesures prises par l'ONU au cours du génocide de 1994 au Rwanda. Cette commission d'enquête, dirigée par M. Ingvar Carlsson, a publié récemment son rapport. C'est un rapport très important, qui mérite de recevoir une attention particulière pour deux raisons : la première tient à son intérêt pour le problème de la République démocratique du Congo et la deuxième, aux détails qu'il fournit sur le Rwanda et les opérations des Nations Unies depuis 1993.

La lecture de ce rapport ne doit pas inspirer que des *mea culpa*; il faut au contraire adopter une démarche concrète et s'attaquer aux conséquences de notre inaction. J'ai pris note des paroles prononcées par notre Secrétaire général en recevant le rapport Carlsson. Il a déclaré :

> «de tous mes objectifs en tant que Secrétaire général, il n'y en a aucun auquel je me sente plus attaché que celui de tout mettre en oeuvre pour que l'ONU ne puisse plus jamais être dans le cas de ne pouvoir protéger une population civile du génocide ou d'un massacre.»

Et c'est vraiment là le sujet du débat d'aujourd'hui. Un débat sur la situation dans ce que l'on appelle maintenant la

région des Grands Lacs, et plus particulièrement en République démocratique du Congo, est un débat sur la façon dont nous pouvons nous organiser pour prévenir et réprimer le crime de génocide, les massacres, les crimes de guerre et le terrorisme international.

Quand nous n'avons pas su stopper le génocide au Rwanda, les responsables de ce génocide se sont échappés vers ce qui était alors le Zaïre, aujourd'hui la République démocratique du Congo. Deux enquêtes ultérieures de l'ONU ont établi que ces criminels utilisaient le territoire congolais pour lancer des attaques en passant par le Rwanda et les pays voisins, prenant pour base les camps de réfugiés où ils jouissaient de la protection du droit international. La décision de mettre un terme à ce scandale n'a pas suscité l'enthousiasme collectif. Il a été prouvé par la suite que ces forces — les anciennes Forces armées du Rwanda et l'Interahamwe — alliées à d'autres forces négatives, principalement de l'Ouganda et du Burundi, avaient mis en place un réseau criminel de fourniture d'armes et semaient la ruine dans nos pays. Une fois de plus, l'ONU n'a pas réagi. Deux guerres liées à la tentative de nos pays de protéger leur population — et d'empêcher un génocide, des actes de terrorisme et des crimes de guerre — ont suivi.

Aujourd'hui, nous voulons adresser un appel à l'ONU pour qu'elle assume cette responsabilité, dans le cadre du mandat que lui a donné notre région en vertu des dispositions de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka. Il y a eu par le passé de nombreux efforts pour trouver des solutions aux niveaux régional et international. Nous avons tous en mémoire un certain nombre de résolutions du Conseil de sécurité sur la question. Nous nous souvenons également des réunions au sommet de Victoria Falls I et II, de Pretoria, de Durban, de Port-Louis, de Nairobi, de Windhoek et de Dodoma. Ces efforts ont été couronnés par la signature de l'Accord de Lusaka pour un cessez-le-feu en République démocratique du Congo.

Toutefois, l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka n'est pas une fin en soi. Il vise à faciliter le processus d'instauration d'une paix durable dans la région. Il est l'expression de la bonne volonté de tous les signataires, désireux de se pencher sur les causes profondes de la situation actuelle en République démocratique du Congo.

Je souhaite déclarer une fois de plus l'attachement de mon pays aux principes de l'Accord de Lusaka, tels qu'énoncés dans son article III. Je voudrais également préciser que mon pays a fidèlement respecté le cessez-le-feu et qu'il déplore les nombreuses violations commises jusqu'à présent par certains des signataires. L'Article II de l'Accord, qui aborde la question de la sécurité de la République démocratique du Congo et des pays voisins, est pour nous fondamental.

Nous devons toujours reconnaître l'Accord de Lusaka et travailler résolument à sa mise en oeuvre intégrale. Il ne peut y avoir de paix et de sécurité dans la région si certaines dispositions de cet accord sont prises à la légère. S'il est vrai que les signataires supportent la charge principale de sa mise en oeuvre, le rôle des Nations Unies est tout aussi important. C'est précisément la raison pour laquelle nous sommes ici aujourd'hui.

Selon l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, que doit faire l'ONU pour la République démocratique du Congo et la région? Je dois ici rappeler au Conseil de sécurité que tout au long des négociations sur l'Accord de Lusaka, nous avons sollicité les Nations Unies pour savoir quel rôle elles pourraient jouer dans le processus de mise en oeuvre de l'accord. De fait, le représentant des Nations Unies a signé l'accord en tant que témoin ayant participé pleinement aux négociations. Nous présumons donc que les organes des Nations Unies appuient sans réserve cet accord. À l'alinéa 11 a) de l'article III, l'Accord prévoit que :

> «Le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, agissant conformément aux dispositions du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies et en collaboration avec l'OUA, sera appelé à constituer, faciliter et déployer une force de maintien de la paix en RDC afin d'assurer la mise en oeuvre de cet accord; et, compte tenu de la situation particulière de RDC, lui confiera le mandat de poursuivre tous les groupes armés en RDC. Le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies définira, en conséquence, le mandat de la force de maintien de la paix.»

Pour la sécurité de la République démocratique du Congo et des pays voisins, les Nations Unies, en collaboration avec l'Organisation de l'unité africaine et les signataires, doivent neutraliser toutes les forces criminelles et les expulser de la RDC; neutraliser et désarmer les Congolais armés qui sont des forces non signataires et les civils; organiser une armée nationale, comme convenu par les parties congolaises à l'Accord; et organiser le retrait ordonné des forces étrangères.

Concernant l'ordre du jour politique national congolais, l'Accord de Lusaka invite les Congolais à entamer des négociations qui déboucheraient sur la création de nouvelles institutions et d'un nouvel ordre comprenant toutes les forces politiques du pays. Ma délégation est ici pour de-

mander instamment au Conseil de sécurité d'examiner favorablement les requêtes contenues dans l'Accord de Lusaka. Le Conseil en a la capacité, ainsi que la responsabilité. Il suffit pour le Conseil d'en avoir l'autorité morale et le courage.

La première étape consiste évidemment à s'assurer que le cessez-le-feu est respecté, pendant que d'autres mécanismes sont mis en place. Il y a déjà eu de nombreuses violations prévisibles du cessez-le-feu. Le déploiement approprié des observateurs de l'ONU, bien que de première importance, n'est pas suffisamment dissuasif. L'attachement à cet accord ne peut se traduire, ou mieux encore être renforcé, que par sa mise en oeuvre. C'est pourquoi, nous estimons que les plans de déploiement d'une force de maintien de la paix en RDC doivent être élaborés aujourd'hui et non demain.

Ceux qui suivent de près les activités militaires en République démocratique du Congo savent également que des armes, des munitions et d'autres matériels de guerre sont acheminés par voies aériennes aux forces négatives. Le Conseil de sécurité a toute la responsabilité de mettre fin à ces activités.

La Commission militaire mixte (CMM), qui est un organe très important pour la mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka, a commencé ses travaux. Je voudrais dire clairement que nous apprécions les pays qui ont apporté une contribution financière ou fait une promesse de contribution au budget de la CMM. Je voudrais également demander que ces promesses se matérialisent rapidement. Nous qui sommes membres de la CMM, nous avons également le devoir de nous assurer que celle-ci soit plus dynamique dans l'exercice de ses fonctions. Nos représentants à la Commission militaire mixte ont également fait des recommandations sur bon nombre de questions comme : l'établissement de couloirs humanitaires, l'échange de prisonniers de guerre et les relations de travail avec le Comité international de la Croix-Rouge; les mécanismes et les procédures de désengagement; les mécanismes de désarmement; les mécanismes servant à retrouver et à désarmer les auteurs de crimes contre l'humanité; et un plan de retrait des forces étrangères.

Mais tout ceci restera lettre morte si l'engagement et le mandat du Conseil de sécurité restent vagues. Nous sommes heureux de constater que toutes les parties congolaises se sont enfin mises d'accord sur un facilitateur. L'ancien Président Masire a toute notre confiance.

Je demande donc instamment au Conseil de sécurité d'adopter une résolution facilitant une mise en oeuvre globale de l'Accord de Lusaka. Le Rwanda est disposé à adopter toutes les mesures susceptibles d'accélérer sa mise en oeuvre.

Pour terminer, je réitère la responsabilité des Nations Unies à l'égard du peuple rwandais. Nous devons trouver un forum qui nous permettra de débattre pleinement du rapport Carlsson et de mettre en oeuvre les recommandations qu'il contient. Le rapport suggère à cet égard que :

> «La communauté internationale devrait appuyer les efforts fournis par le Rwanda pour reconstruire la société après le génocide, en prêtant plus particulièrement attention aux besoins en matière de reconstruction, réconciliation et respect des droits de l'homme, et en gardant à l'esprit les besoins respectifs des rescapés, des réfugiés revenus au pays et des autres groupes affectés par le génocide.» (*S/1999/1257, annexe, p. 57*)

C'est dans cet esprit que mon pays souhaite demander instamment à la fraternité des Nations Unies que ce rapport ne soit pas relégué aux archives des Nations Unies comme beaucoup d'autres avant lui. J'espère sincèrement que nos débats d'aujourd'hui inspireront le Conseil de sécurité et l'inciteront à aller de l'avant avec une plus grande détermination et donnera à notre région des raisons d'espérer et d'avoir confiance en l'avenir.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de la République du Rwanda de son importante et énergique déclaration et de ses paroles aimables à l'égard de la présidence des États-Unis.

Je donne maintenant la parole à M. Salim Ahmed Salim, Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine.

M. Salim (*parle en anglais*) : Je voudrais, d'emblée, exprimer ma reconnaissance envers la présidence du Conseil de sécurité exercée par les États-Unis, en particulier au Secrétaire d'État, Mme Albright, et à l'Ambassadeur Richard Holbrooke, qui ont pris l'initiative importante de consacrer le mois de janvier au Conseil de sécurité à des séances touchant aux questions africaines. Nous sommes, en effet, encouragés par cette initiative qui reconnaît l'ampleur des défis auxquels notre continent est actuellement confronté ainsi que le besoin de déployer des efforts déterminés et concertés pour les relever.

En délibérant sur ces questions, je suis certain que le Conseil de sécurité appréciera les efforts déployés à l'intérieur du continent pour faire reculer le spectre que représentent les conflits, la maladie, le dénuement et la pauvreté. En fait, pas une seule journée ne s'écoule sans que les Africains ne prennent des initiatives et des mesures, et ne déploient des efforts en vue de relever les divers défis qui se posent à notre continent. Toutefois, bien que ces efforts faits par les Africains eux-mêmes et par leurs dirigeants soient cruciaux si l'on veut que leurs effets soient efficaces et durables, il est clair qu'ils doivent être soutenus fermement par le reste de la communauté internationale.

Cette séance spéciale du Conseil de sécurité est consacrée au conflit en République démocratique du Congo. La présence de tant d'éminents dirigeants africains à cette séance est tout à fait exceptionnelle et témoigne clairement de la gravité que revêt à leurs yeux, comme pour chacun en Afrique, la crise en République démocratique du Congo. Cela reflète également leur détermination constante d'assumer leur responsabilité pour trouver une solution durable à ce problème africain qui, de par son importance et sa dimension, a des implications considérables. Le nombre impressionnant de dirigeants africains présents à cette séance du Conseil de sécurité témoigne également de leurs attentes et de leurs espoirs quant à une plus grande solidarité et un plus grand appui de la part du reste de la communauté internationale pour compléter les propres efforts de l'Afrique.

Cet espoir et ces attentes reposent sur un partenariat international ancré dans le concept de notre village planétaire avec des valeurs et un destin communs. Cette solidarité et ce partenariat internationaux n'atteindront leur pleine mesure que lorsqu'ils se traduiront clairement dans des actes concrets plus homogènes de la part de nous tous qui oeuvrons de concert pour nous attaquer aux nombreuses crises touchant notre humanité commune, notamment les problèmes d'insécurité, d'instabilité et de sous-développement en Afrique. Je n'ai pas besoin de souligner, à cet égard, le caractère spécial de la crise en République démocratique du Congo et ses conséquences pour ce pays, pour la région et pour l'ensemble du continent africain.

Pour sa part, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) n'a épargné aucun effort pour appuyer les efforts régionaux pour mettre fin au conflit sur la base des principes consacrés dans la Charte de l'OUA, en particulier les principes cardinaux de respect de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale des ses États membres et du règlement pacifique des différends. Forts de notre attachement à ces principes et préoccupés de voir ces mêmes principes sérieusement menacés en République démocratique du Congo en raison des dimensions internes et externes de ce conflit, nous avons travaillé assidûment avec les pays de la région et d'autres partenaires pour mettre fin au conflit.

Ces efforts combinés ont abouti à la signature de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, qui constitue un instrument unique pour parvenir à une paix et à une compréhension fondées sur la coopération et la bonne foi des parties, ainsi que sur l'appui de la communauté internationale.

Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de Lusaka à la fin du mois d'août 1999, l'OUA a fait des efforts soutenus pour assumer sa part de responsabilités dans sa mise en oeuvre. Dans cet effort, nous avons travaillé en collaboration étroite avec toutes les parties concernées. Nous avons en particulier bénéficié de l'appui et des efforts inlassables du Président Frederick Chiluba, de la Zambie, coordonnateur des efforts de paix régionaux, et des collègues dans la région.

Nous avons également travaillé en étroite collaboration avec le Président en exercice de l'OUA, le Président Abdelaziz Bouteflika, et avec d'autres dirigeants africains, qui continuent de faire montre d'une vive préoccupation face à la situation et qui s'engagent activement à appuyer les efforts visant à régler le conflit en République démocratique du Congo. À chaque étape, nous nous sommes efforcés de coordonner nos efforts avec ceux des Nations Unies, car notre expérience des situations de conflit en Afrique indique bien le besoin d'agir de manière globale et coordonnée.

Je tiens à souligner les énormes difficultés que nous avons rencontrées dans le processus de mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka. En particulier, nous avons dû travailler dur et persévérer pour mobiliser l'appui logistique et financier nécessaire pour faciliter l'installation de la Commission militaire mixte (CMM) à son siège temporaire de Lusaka et le déploiement des CMM locales dans trois des quatre zones désignées à l'intérieur de la République démocratique du Congo.

Dans ce contexte, il faut noter que l'enthousiasme et la bonne volonté manifestés par nos partenaires au moment des négociations et de la signature de l'Accord de Lusaka n'ont pas reçu le niveau d'appui nécessaire. Cela a été particulièrement évident lorsque l'on a eu besoin de ressources pour établir la CMM, l'organe principal de contrôle de la mise en oeuvre de l'Accord de cessez-le-feu, en attendant le déploiement de la mission de maintien de la paix des Nations Unies. Alors que nous sommes réunis

aujourd'hui, l'appui apporté à la CMM pour l'aider à s'acquitter de ses tâches a été bien en deçà de ses besoins essentiels. Toutefois, la CMM sous la direction de son président, le général Lallali de l'Algérie, s'est efforcée d'accomplir ses missions dans des conditions très difficiles.

Je voudrais ici m'associer au Président Chiluba pour remercier les pays qui ont déjà concrétisé leurs annonces de contributions pour appuyer la CMM. Je tiens également à exprimer ma reconnaissance aux États membres de l'OUA et à nos partenaires, qui ont fourni des ressources humaines, financières et logistiques qui nous ont permis d'installer la CMM non seulement à Lusaka, mais aussi dans trois des quatre régions désignées en République démocratique du Congo.

Il va sans dire que l'appui des États africains et du reste de la communauté internationale sera également nécessaire au moment où nous préparons le terrain pour l'ouverture des négociations et du dialogue politiques intercongolais. Je saisis l'occasion que me donne cette instance pour exprimer notre reconnaissance à l'ancien Président du Botswana, Sir Ketumile Masire, qui a accepté d'être le Facilitateur à la suite d'une série de consultations organisées par l'OUA entre les parties congolaises à l'Accord de cessez-le-feu. Je prie instamment la communauté internationale dans son ensemble d'accorder l'appui politique, logistique et financier nécessaire pour soutenir les efforts du Facilitateur dans sa tâche cruciale et difficile consistant à aider les parties congolaises dans leur quête d'un nouveau système politique pour leur pays.

En même temps, nous devons tenir compte du fait que le rôle que la communauté internationale peut jouer dans ce processus doit nécessairement être limité dans sa portée et doit permettre au peuple de la République démocratique du Congo lui-même, par un processus ouvert à tous, de disposer du temps et de la latitude nécessaires pour négocier ce nouveau système politique.

Il importe également de souligner les liens existant entre les processus politique et militaire. Il faut donc d'urgence une présence effective des Nations Unies en République démocratique du Congo, composée d'observateurs militaires et d'agents du maintien de la paix. En même temps, nous espérons vivement que les parties concernées apporteront la coopération requise pour faciliter ce déploiement. Nous espérons également que, tout au long de ce processus, toutes les parties concernées feront montre de la compréhension et la souplesse nécessaires.

À cet égard, il convient de signaler que l'un des sujets de préoccupation dans l'application de l'Accord de Lusaka a trait aux violations de l'Accord de cessez-le-feu dont il est fait état. Cette question préoccupe les membres du Conseil de sécurité, ainsi que nous tous. Il convient, toutefois, de noter que malgré la situation créée par ces violations, l'Accord continue de tenir. En outre, les violations n'ont pas érodé de manière irréversible l'engagement des parties à l'Accord, puisqu'elles ont continué de coopérer au sein de la CMM et du Comité politique et, plus récemment, dans le choix du Facilitateur de leurs négociations politiques.

Je dois également reconnaître ici que l'Accord de cessez-le-feu de la République démocratique du Congo n'est sans doute pas un document parfait, étant donné qu'il est le produit d'un compromis. Toutefois, l'Accord reste la seule expression et le seul instrument de la volonté collective des différentes parties au conflit en République démocratique du Congo, et il a été négocié par toutes les parties et accepté par la communauté internationale comme étant un plan viable qui, s'il était mis en oeuvre de bonne foi, faciliterait le retour à la paix, à la sécurité, à la réconciliation nationale et au développement en République démocratique du Congo. Nous avons donc la responsabilité collective de faire que cet accord soit un succès.

C'est sur cette toile de fond que le dernier sommet de la Communauté de développement de l'Afrique australe, qui a eu lieu le 16 janvier à Maputo, au Mozambique, a exhorté les signataires de l'Accord de cessez-le-feu de coopérer plus activement pour assurer la mise en oeuvre intégrale et réussie de cet accord. À la suite du sommet de Maputo, il a été encourageant de constater la détermination et l'engagement réaffirmés par les parties à la dernière réunion du Comité politique, tenue les 17 et 18 janvier à Harare, au Zimbabwe. Cet engagement impliquait le respect de toutes les dispositions de l'Accord de cessez-le-feu et leur application sur la base du calendrier mis à jour qui a été adopté à cette occasion.

Comme nous continuons d'insister, et à juste titre, pour que les parties au conflit fassent preuve de bonne foi dans l'application de l'Accord qu'elles ont librement signé, efforçons-nous de les aider efficacement pour parvenir aux objectifs fixés dans l'Accord de paix de Lusaka. À cet égard, toute lenteur portera sans nul doute préjudice au processus de paix. Notre attente sur le continent est donc que ces délibérations du Conseil aboutissent à un engagement clair et à une action concomitante visant à déployer rapidement des observateurs militaires des Nations Unies et des forces de maintien de la paix, dont les effectifs et le mandat devraient être à la mesure de l'ampleur de la crise en République démocratique du Congo.

D'autre part, nous espérons sincèrement que le Conseil de sécurité sera en mesure de répondre positivement à la nécessité de fournir un appui concret aux efforts de facilitation de Sir Ketumile Masire. L'intention du Gouvernement des États-Unis de contribuer à cet effort, exprimée ce matin par le Secrétaire d'État Albright, est sans nul doute une décision dont nous nous félicitons.

Le sentiment commun que le Conseil de sécurité a hésité à ordonner le déploiement d'une force qui se rendrait en République démocratique du Congo pour y faire une différence, a malheureusement eu pour effet de compromettre l'application rapide de l'Accord de Lusaka. Ce sentiment a aussi eu pour effet de renforcer la conviction du regrettable déséquilibre qui se manifeste dans la manière de faire face aux crises africaines. Alors que nous nous félicitons sincèrement du renouvellement de l'intérêt et de l'attention du Conseil aux questions et problèmes africains, nous continuons d'espérer ardemment que l'ordre du jour africain du Conseil contribuera dans une large mesure à répondre aux besoins du moment. Nous devons reconnaître le caractère indivisible des problèmes qui se posent à l'humanité tout entière, et la République démocratique du Congo nous fournit une occasion unique de mettre nos actes en accord avec nos paroles.

L'objectif de cette session extraordinaire est précisément de donner un nouvel élan à l'application de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka et de créer les conditions voulues pour que le Conseil de sécurité puisse agir rapidement et de manière décisive dans l'exercice de ses responsabilités vis-à-vis de la crise en République démocratique du Congo, en tant que principal organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Car on ne saurait nier le fait que s'il y a un conflit en Afrique qui rassemble tous les éléments constitutifs d'une menace à la paix et la sécurité internationales, c'est bien le conflit en République démocratique du Congo.

La tâche de la communauté internationale — et en particulier celle du Conseil de sécurité — n'est pas seulement de gagner la bataille en établissant une paix momentanée, mais plutôt de gagner la guerre en assurant la paix et la stabilité en République démocratique du Congo, après le règlement du conflit. Ensemble, nous devrions pouvoir joindre nos efforts pour soutenir les parties dans l'application de l'Accord de cessez-le-feu. Cette séance du Conseil devrait nous offrir l'occasion de réaffirmer notre engagement collectif — l'engagement des parties et l'engagement de la communauté internationale — à l'application de l'Accord, et de nous mettre d'accord sur les meilleurs moyens et modalités permettant de parvenir à cet objectif. Tout échec sur ce point représenterait un grave abandon de la population de la République démocratique du Congo et des peuples d'Afrique en général. En outre, vu le niveau élevé de cette séance du Conseil, un tel échec représenterait un revers particulièrement poignant. J'estime que nous ne pouvons pas nous le permettre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Salim pour les aimables paroles qu'il a adressées à la présidence des États-Unis.

Je donne la parole à Sir Ketumile Masire, facilitateur du dialogue intercongolais.

Sir Ketumile Masire (*parle en anglais*) : Je voudrais exprimer ma reconnaissance à Madame la Présidente, à l'Ambassadeur Holbrooke et à notre frère, Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, de m'avoir invité à participer à cette séance du Conseil de sécurité pour débattre de la situation en République démocratique du Congo.

Cette séance se déroule alors que se multiplient les menaces à la paix et la sécurité sur le continent africain, menaces qui continuent de contrecarrer le développement socioéconomique de l'Afrique. Cette séance sans précédent du Conseil de sécurité consacrée à la discussion des problèmes africains — sur l'initiative de la présidence américaine du Conseil — est non seulement bienvenue, mais en outre contribuera à atténuer soupçons, craintes et préoccupations quant à l'engagement de l'ONU et de l'ensemble de la communauté internationale, à l'égard des questions relatives à la paix, à la sécurité et à la stabilité sur le continent africain.

Comme nous en sommes tous conscients, plus que toute autre crise actuellement en cours sur le continent, la crise en République démocratique du Congo lance un certain nombre de pays de la région les uns contre les autres et, par conséquent, représente une sérieuse menace à la paix et à la stabilité dans la région de l'Afrique centrale, connue aussi sous le nom de région des Grands Lacs. C'est là une raison de plus pour que la participation du Conseil apparaisse à la fois opportune et souhaitable.

Je voudrais aussi exprimer ma profonde reconnaissance au Président de la Zambie, Frederick Chiluba, et à ses homologues de la région, ainsi qu'au Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), qui ont pris la tête des efforts visant à résoudre le conflit en République démocratique du Congo et à faciliter l'application de l'Accord de cessez-le-feu. Il est encourageant de constater que,

depuis le déclenchement des combats en République démocratique du Congo, le 2 août 1998, l'OUA, en collaboration avec les pays de la région et l'ONU, a été à l'avant-garde des efforts visant à faciliter la résolution pacifique du conflit. La tâche n'a pas été facile. Toutefois, la persévérance de tous les intéressés semble enfin porter ses fruits et nous pouvons, comme les diplomates aiment à le dire dans les couloirs de l'ONU, afficher un «optimisme prudent».

Les origines du conflit en République démocratique du Congo sont complexes et reflètent les problèmes politiques, économiques et sociaux internes de la République démocratique du Congo elle-même, ainsi qu'une dimension extérieure liée aux préoccupations de sécurité de la République démocratique du Congo elle-même et des pays voisins. Je voudrais souligner le fait que tout au long du processus de paix, l'inviolabilité de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo a été constamment réaffirmée par l'OUA et par les pays de la région. De même, ont a fermement reconnu la nécessité de répondre aux problèmes politiques internes de la République démocratique du Congo, ainsi qu'aux préoccupations de sécurité des pays voisins. Se fondant sur ces principes et préoccupations, l'OUA, les pays de la région et l'ONU sont parvenus à un Accord de cessez-le-feu entre les belligérants dans le conflit en République démocratique du Congo.

Il y a dans cette salle des personnes plus compétentes que moi pour discuter des aspects militaires du conflit en République démocratique du Congo. Néanmoins, je voudrais souligner les liens importants qui existent entre les aspects militaires et les aspects politiques du conflit en République démocratique du Congo.

En fait, je pense que c'est précisément en reconnaissance de ce lien qui est souligné dans le document de cessez-le-feu lui-même, la nécessité de tenir des négociations politiques intercongolaises. Je suis pleinement conscient de l'engagement des parties tel qu'énoncé dans les modalités de mise en oeuvre de l'Accord de cessez-le-feu. Les parties ont convenu qu'avec l'entrée en vigueur de l'Accord de cessez-le-feu en République démocratique du Congo, elles feraient tout pour lancer des négociations politiques inter-congolaises devant conduire à un nouveau système politique en République démocratique du Congo. En outre, en vue d'aboutir à un nouveau système politique et à la réconciliation nationale résultant d'un dialogue politique, les parties ont convenu d'un certain nombre de principes, élaborés dans l'Accord et ses annexes.

Je pense que, pour assurer la réussite des négociations politiques intercongolaises ouvertes à toutes les parties et conduisant à une réconciliation nationale, je serai, en tant que facilitateur, chargé notamment de prendre les contacts nécessaires pour convoquer les négociations politiques intercongolaises dans un cadre favorable pour tous.

L'Accord de cessez-le-feu de Lusaka énonce les objectifs et le cadre du dialogue politique intercongolais. Dans l'Accord, les signataires s'engagent à suivre un processus politique dans lequel les parties congolaises devraient convenir notamment du calendrier et des règles à suivre dans les négociations politiques intercongolaises, de la formation d'une nouvelle armée nationale congolaise, d'un nouveau système politique en République démocratique du Congo, notamment des institutions à mettre en place pour assurer une bonne gouvernance en République démocratique du Congo, du processus d'élections libres, transparentes et démocratiques en République démocratique du Congo, et de la promulgation d'une nouvelle constitution régissant le fonctionnement des activités en République démocratique du Congo après la tenue d'élections démocratiques. J'espère que le calendrier des négociations politiques intercongolaises conduisant à la mise en place de nouvelles institutions sera le plus court possible, prenant en considération les épreuves du peuple congolais et la limitation des ressources.

Comme il résulte clairement de ce qui précède, je suis sûr que les négociations intercongolaises seront difficiles et ardues. Je ne prétends pas avoir de réponse aux problèmes de la République démocratique du Congo et personne, au sein de la communauté internationale, ne devrait être tenté de penser que nous connaissons tous mieux que le peuple congolais ses intérêts. J'aborde le processus l'esprit ouvert, mais suis fermement déterminé à travailler avec mes frères et soeurs de la République démocratique du Congo pour les aider à façonner la destinée de leur pays. La responsabilité d'aider les parties congolaises à réaliser ce noble objectif est donc une lourde, accablante tâche pour nous tous.

Je pense qu'en vue de faciliter le dialogue politique, le problème le plus critique consiste à déterminer la nature et le contenu du dialogue ainsi que les critères de participation, et la façon d'organiser l'infrastructure qui assurera la toile de fond nécessaire aux négociations.

L'actuelle bonne volonté affichée par la communauté internationale doit se traduire en une aide concrète, pour permettre au dialogue intercongolais de commencer alors que l'attachement de toutes les parties au cessez-le-feu persiste. Je suis en particulier convaincu que des pressions internationales devraient continuer de s'exercer sur toutes les parties pour qu'elles restent attachées à un règlement

pacifique des problèmes en République démocratique du Congo.

Je pense aussi que, pour que le dialogue intercongolais aboutisse, la communauté internationale devrait continuer de fournir toutes les ressources nécessaires à la réussite du processus de paix en République démocratique du Congo. Si des ressources sont nécessaires pour appuyer les aspects militaires de l'Accord, un financement approprié est tout aussi vital pour les négociations politiques intercongolaises. Si nous négligeons ce point, tout le processus de paix sera menacé. Je crois donc urgent de veiller à ce qu'un groupe de personnes compétentes soit mis à disposition pour faciliter la tâche du facilitateur.

La période de négociations impliquera des consultations et déplacements fréquents avec tous les protagonistes concernés, y compris le médiateur, le Président Chiluba, d'autres dirigeants régionaux et les parties au conflit. Je tiens donc à souligner de nouveau que tout le processus sera coûteux, et nécessitera un appui concret de tous les pays épris de bonne volonté, car dans la quête de la paix, il ne doit pas y avoir de place pour la neutralité. Le Conseil devrait dépasser le stade des déclarations et traduire sa bonne volonté sous forme d'une entreprise internationale collective. En lançant cet appel, je sais que le temps n'est pas de notre côté. Nous devons avancer beaucoup plus vite. Cette séance devrait accélérer le processus de paix si nous voulons que nos efforts en République démocratique du Congo aient un sens pour son peuple.

Une fois encore, je voudrais redire ma gratitude d'avoir été associé à cette séance du Conseil de sécurité sur la République démocratique du Congo dont la portée est considérable. En entreprenant cette tâche immense, j'espère pouvoir compter sur le ferme appui du Conseil.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie Sir Ketumile Masire de l'importante tâche qu'il s'apprête à entreprendre, ainsi que des paroles aimables adressées à la présidence des États-Unis.

M. Gurirab (Namibie) (*parle en anglais*) : En cette occasion mémorable nous pouvons voir que divers éléments de l'histoire et de l'actualité ont convergé, ce qui suscite beaucoup d'espoirs pour les peuples africains et notamment pour nos soeurs, frères et enfants innocents qui souffrent en République démocratique du Congo. Nul ne peut reprocher aux Congolais d'aspirer à la paix, à la justice et à la sécurité dans leur propre pays. Leurs coeurs sont remplis d'espoir que cette fois-ci, enfin, le Conseil de sécurité fera preuve de détermination pour accélérer le processus de paix, épargner des vies et empêcher d'autres effusions de sang en République démocratique du Congo.

Le 17 janvier 2000 a marqué le trente-neuvième anniversaire de l'assassinat du martyr congolais et du héros africain, Patrice Lumumba. Tout comme le Président Mugabe, je me souviens avec satisfaction d'une autre séance importante du Conseil consacrée à l'Afrique que vous, Madame la Présidente, aviez convoquée le 25 septembre 1997, et au cours de laquelle certains de nos dirigeants avaient pris la parole. En tant que Président de l'Assemblée générale, j'ai donné suite au rapport du Secrétaire général qui avait été demandé à cette séance et qui a fait l'objet d'un débat à l'Assemblée. Madame la Présidente, je me réjouis de vous voir assumer de nouveau la présidence du Conseil.

Je m'associe à vous, Madame la Présidente, ainsi qu'au Secrétaire général pour souhaiter la bienvenue à nos distingués invités à l'Organisation des Nations Unies et au Conseil de sécurité et, en particulier, pour les remercier de leur contribution opportune et importante, qu'ils ont faite de manière claire et franche.

Cette séance est historique en raison de tout ce dont nous pouvons nous souvenir, de tout ce que nous pouvons voir autour de nous et de tout ce que nous avons pu entendre dans les déclarations très fermes des chefs d'État. Le Président Nujoma, mon chef d'État, regrette de n'avoir pu participer à cette réunion. Il m'a toutefois investi de tous les pouvoirs nécessaires pour le représenter et pour m'exprimer au nom de la République de Namibie.

Par leur ferme présence, après avoir voyagé de si loin, nos dirigeants apportent la preuve de leur détermination collective à faire tout leur possible pour donner un nouvel élan au processus de paix en République démocratique du Congo afin qu'il puisse progresser sur une base durable. Nul ne suggère que le chemin à parcourir sera facile. Des problèmes et des incertitudes subsistent, ainsi que cela a été dit aujourd'hui. Malgré cela, je pense que tout le monde souhaite que les effusions de sang et les disputes paralysantes cessent immédiatement et qu'elles cèdent la place au partenariat, à un engagement renouvelé et à une paix globale et durable en République démocratique du Congo. L'ensemble de la région des Grands Lacs et l'Afrique centrale ont besoin de paix et doivent renaître car elles sont inséparables dans leur destin unique, comme l'est celui de l'Afrique.

Lundi il y a deux semaines, le siège du Président était occupé par le Vice-Président Al Gore, qui, à cette occasion,

a exprimé des vues très fermes dont nous nous sommes félicités sur les problèmes et les besoins de l'Afrique et a offert une aide que nous apprécions. Ce «mois de l'Afrique» au Conseil de sécurité a été chargé et productif à bien des égards. Nous devons cela à la direction éminente et aux efforts de l'Ambassadeur Holbrooke, qui a récemment effectué une visite de haut niveau en Afrique pour s'entretenir avec certains de nos dirigeants qui sont ici présents. L'Ambassadeur Holbrooke a engagé un dialogue avec les Africains, ce dont nous nous félicitons, et a lancé des initiatives louables. Nous devons encore en faire davantage et nous sommes prêts à coopérer avec la présidence des États-Unis pour parvenir à un résultat où l'on serait gagnant à tous les coups.

Le Conseil de sécurité a traité de la pandémie dévastatrice de VIH/sida en Afrique sous tous ses aspects, du virus à la maladie en passant par les traitements et les coûts engendrés. Cette séance du Conseil a été suivie par d'autres sur les situations de conflit, les besoins humanitaires et les crises de réfugiés en Angola et au Burundi, ainsi que sur les retombées de ces tragédies sur les pays voisins. Et, aujourd'hui, nous débattons de la situation regrettable et imposée en République démocratique du Congo. Les dirigeants ont parlé de cette question dans le détail.

Dans son dernier rapport fort utile sur la République démocratique du Congo (S/2000/30), le Secrétaire général nous a présenté une analyse de la situation et a fait des recommandations spécifiques au Conseil pour examen. En outre, dans la déclaration liminaire qu'il a prononcée ce matin, le Secrétaire général nous a fourni d'autres informations venant compléter son rapport. Nous l'en remercions et demandons au Conseil de sécurité d'agir sur la base de ces recommandations.

Nous sommes profondément préoccupés, notamment, par ce qui va se passer ensuite, après ce «mois de l'Afrique», au Conseil de sécurité pour le reste de cette année, l'année prochaine et au-delà, pour maintenir fermement l'Afrique au centre de ses activités. Nous savons que la présidence à tour de rôle du Conseil n'annule pas la continuité de ses engagements préalables. La Namibie, en tant que membre du Conseil, jouera sans aucun doute le rôle qui lui revient pour assurer que l'attention accordée à l'Afrique, qui est cruciale, soit maintenue tant qu'elle siège au Conseil.

Des vues et des préoccupations importantes ont été exprimées dans ce débat sur quasiment tous les aspects de cette question, du contexte navrant à l'impasse actuelle en passant par les moyens de restaurer la paix, le retrait des troupes non invitées et le rétablissement d'une situation normale en République démocratique du Congo. Nous devons garder ces considérations à l'esprit alors que nous recherchons des solutions pratiques et durables, sans remettre en question la franchise et l'honnêteté.

La déstabilisation de la République démocratique du Congo ne fera que nuire à l'Afrique et en particulier aux voisins immédiats de ce pays. Par ailleurs, la paix globale, la stabilité et la coopération bénéficieront à tous et redonneront à l'Afrique sa dignité. C'est une solution politique que représente l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, malgré ses retards décevants et inutiles. Le problème, maintenant, est sa mise en oeuvre.

On a dit, voici très longtemps, qu'il y a un moment pour tout : un moment pour la guerre et un moment pour la paix, un moment pour tuer et un moment pour guérir. C'est maintenant le moment de la paix et d'un nouveau début en République démocratique du Congo. Et c'est un membre de la génération des combattants de la liberté namibiens qui le dit.

En juillet dernier, les dirigeants africains ont tenu à Alger le dernier sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) du millénaire et du siècle achevés. La lettre et l'esprit de la Déclaration d'Alger ont souligné avec éloquence et avec force le caractère sacré de la vie africaine et ont demandé que l'on mette fin aux prises de pouvoir par l'armée en faveur d'élections démocratiques. En outre, les dirigeants africains ont décidé que l'an 2000 serait une année de paix, de sécurité et de tolérance pour l'Afrique. À cette fin, ils ont renouvelé collectivement et individuellement leur attachement et leur respect pour l'ONU et le Conseil de sécurité, qui sont chargés du maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi qu'un appel à la poursuite de la coopération et du partenariat.

Permettez-moi d'ajouter en passant que les chefs d'État africains ont également déploré l'utilisation unilatérale de la force dans les relations internationales en dehors du mandat dûment conféré par le Conseil de sécurité des Nations Unies. Ils ont souligné que cela ouvrirait la voie à des pratiques allant à l'encontre de la paix et de la sécurité mondiales. C'est également l'opinion de la Namibie.

En un mot, c'est aussi la contribution de la Namibie à ce débat. Nous avons résisté au désir de traiter de toutes les questions brûlantes et de donner les raisons pour lesquelles la Namibie se trouve en République démocratique du Congo sur l'invitation du Gouvernement légitime du Président Laurent Kabila et pour répondre à la demande d'un État

membre, comme nous, de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Nous nous en sommes abstenus parce que la position de la Namibie est bien connue.

Je voudrais toutefois, avant de conclure, souligner brièvement les quatre importants points suivants.

Premièrement, la Namibie réaffirme fermement son adhésion indéfectible à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, en notant toutefois le besoin évident de mettre à jour le calendrier et les modalités techniques y afférentes. Ce n'est pas le texte de l'Accord de cessez-le-feu, déjà négocié et signé, qui constitue le problème. Non. Le véritable problème est le manque bien évident de volonté politique et de vision de l'avenir dont font preuve certaines parties.

Il y a également le problème de l'ingérence de certains des autres interlocuteurs, dont l'aide est fort essentielle parce qu'ils semblent avoir leurs propres intentions cachées et recherchent une issue différente en République démocratique du Congo de celle que souhaitent la plupart des pays africains et le reste de la communauté internationale. De toute évidence, ces actes sont une violation flagrante de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique, ainsi que de l'unité de la République démocratique du Congo. Je voudrais réaffirmer que la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo doivent être respectées.

Deuxièmement, pour la Namibie, il va de soi que la Commission militaire mixte (CMM) et la Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) doivent à tout moment se consulter, coordonner leur actes et agir de concert jusqu'à la fin et pour que soient satisfaites toutes les parties en jeu qui comptent, notamment pour que soient satisfaits le Gouvernement et le peuple de la République démocratique du Congo. Il faut toutefois mentionner que la CMM affronte un grave manque de ressources. Ceci a été répété à plusieurs reprises et la Namibie s'associe à ceux qui ont fait porter l'attention sur ce point. La Namibie a contribué au financement de la CMM et nous demandons à la communauté internationale de nous aider à cet égard.

Nous nous félicitons de la présence du Secrétaire général de l'OUA à cette réunion. Nous sommes heureux de voir la coopération de plus en plus étroite qui s'établit entre le Secrétaire général des Nations Unies et le Secrétaire général de l'OUA, et nous les prions de continuer dans cette voie.

Troisièmement, quelle que soit la déclaration ou la note explicative qui parviendra de New York, il faut qu'elle soit claire et utile pour le processus de paix et ne laisse pas place à de nouveaux malentendus ni à la possibilité de retoucher la substance de l'Accord de Lusaka. Nous devons pouvoir nous tourner vers l'avenir et aller de l'avant avec confiance lorsque nous quitterons New York. Ainsi donc, ce qui est le plus nécessaire au stade actuel, c'est la réaffirmation explicite de notre volonté politique à tous de faire avancer ce processus.

Quatrièmement, et c'est mon dernier point, nous nous félicitons très chaleureusement de la nomination de Sir Ketumile Masire, ancien Président du Botswana, au poste de facilitateur pour la République démocratique du Congo. Nous offrirons à notre bon voisin tout ce qui sera en notre pouvoir afin que sa tâche redoutable soit couronnée de succès. Pour réussir, Sir Ketumile aura besoin de ressources générales et adéquates ainsi que d'un appui technique et politique résolu de la part de l'ONU et du reste de la communauté internationale. Inutile de l'ajouter, l'Afrique et, dans ce cas, la République démocratique du Congo ont besoin des mêmes considérations politiques et de la même mobilisation de ressources que le Kosovo et le Timor oriental. À cet égard, nous demandons le déploiement rapide d'une force de maintien de la paix des Nations Unies en République démocratique du Congo, d'observateurs militaires ainsi que de forces de maintien de la paix, au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

La République démocratique du Congo pose un problème unique qui doit être traité en tant que tel. La résolution que nous attendons du Conseil devrait tenir compte de cette exigence, ainsi que des décisions récemment prises par les dirigeants régionaux africains à Maputo.

Tout conflit et/ou tout effet découlant de ce conflit ont des conséquences humanitaires sur la population concernée. Le peuple de la République démocratique du Congo ne constitue pas une exception. La Namibie demande à la communauté internationale de continuer à fournir une assistance généreuse pour répondre à l'Appel interinstitutions des Nations Unies pour 2000.

Je ne saurais terminer sans rendre un hommage fort justifié au Représentant permanent du Royaume-Uni, Sir Jeremy Greenstock, et sans le féliciter de ses états de service éminents à la présidence du Conseil, à la fin du dernier millénaire et du dernier siècle, et en particulier de la réunion interactive, sans exemple avant son initiative, qu'il a convoquée sur l'Afrique. Sa présidence s'est terminée par une réception mémorable dans le salon des délé-

gués, le 29 décembre. À cette occasion, il m'a invité à m'associer à lui et au Secrétaire général pour porter un toast à hier et à demain. Voici, entre autres, ce que j'ai dit à cette occasion, et je me cite moi-même:

«Saluons le nouveau millénaire et le nouveau début avec une fraternité d'esprit universelle et une bonté accrue les uns vis-à-vis des autres.»

J'ai également déclaré :

«Si nous le faisons — et nous devons le faire — nous pourrons alors créer des conditions plus propices à l'instauration d'une paix durable ... de la sécurité et de la prospérité à laquelle chacun de nous peut contribuer.» (*ibid.*)

Tel est le rêve que je nourris pour les enfants du monde. L'Afrique, l'Afrique, l'Afrique relèvera la tête et la paix reviendra également en République démocratique du Congo, avec l'aide de l'Organisation des Nations Unies, de l'Organisation de l'unité africaine et des amis de l'Afrique dans le monde entier.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de l'Assemblée générale et Ministre des affaires étrangères de la République de Namibie de sa déclaration éloquente et des paroles très aimables qu'il a adressées à la présidence des États-Unis, à l'Ambassadeur Holbrooke et au Vice-Président Gore.

Vu l'heure tardive, j'ai l'intention, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre cette séance jusqu'à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 h 30.